

RAPPORT

Rome,
(Italie)
10 - 13
Mars
2009

Comité de lutte contre le criquet pèlerin de la FAO

Trente-neuvième session



Rapport de
la trente-neuvième session du
**Comité de lutte contre le criquet pèlerin
de la FAO**

Rome, 10 – 13 mars 2009

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2009

TABLE DES MATIÈRES

| | Pages |
|--|-------|
| LISTE DES ABRÉVIATIONS | 3 |
| LISTE DES RECOMMANDATIONS | 4 |
| INTRODUCTION | 6 |
| MEMBRES DU BUREAU DE LA SESSION | 6 |
| ORDRE DU JOUR | 7 |
| EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS | 7 |
| <u>Évolution de la situation relative au criquet pèlerin</u> | 7 |
| • Évolution de la situation relative au criquet pèlerin en 2007-2008 | 7 |
| • La situation va-t-elle s'aggraver au cours de l'année? | 8 |
| • Les défis de la lutte préventive | 8 |
| <u>Mesures prises</u> | 10 |
| • Mesures prises pour appliquer les recommandations formulées par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin lors de sa trente-huitième session | 10 |
| • Pour une intervention plus efficace contre le criquet pèlerin, y compris ses effets sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté – évaluation multilatérale de la campagne 2003-2005 de lutte antiacridienne | 11 |
| <u>Préparation aux situations d'urgence</u> | 13 |
| • Le rôle d'EMPRES au sein du nouveau système d'intervention d'urgence de la FAO | 13 |
| • Expériences avec l'instrument du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) – exemple du Yémen | 13 |
| • Le bras opérationnel d'EMPRES: l'Unité de gestion des urgences dans la filière alimentaire de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE-FCEMU) | 13 |
| • Collaboration entre le PAM et la FAO lors des urgences acridiennes | 14 |
| • Comment sommes-nous préparés à la prochaine urgence? | 14 |
| • Évaluation des systèmes d'alerte précoce et recommandations visant à les améliorer | 16 |
| <u>Gestion environnementale</u> | 17 |
| • Établissement d'un système amélioré de gestion des pesticides et opérations triangulaires pour la fourniture de pesticides lors des urgences | 17 |
| • Utilisation des biopesticides: leçons apprises au Timor-Leste | 18 |
| • Introduction et utilisation des biopesticides dans la lutte antiacridienne et défis - dans quelles circonstances Green Muscle TM constitue-t-il une option efficace? | 18 |
| • Suivi de l'impact sur l'environnement et contrôle de la qualité. L'approche QUEST: perspectives et défis | 19 |

| | |
|--|----|
| <u>Orientation future et planification</u> | 20 |
| • Programme EMPRES – région occidentale: progrès réalisés et orientations | 20 |
| • Présentation des résultats préliminaires de la mission d'évaluation EMPRES/région occidentale et recommandations | 21 |
| • Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) | 21 |
| • Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) | 22 |
| • Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région de l'Asie du Sud-Ouest (SWAC) | 22 |
| • Débat général | 23 |
| • Fonds fiduciaire international 9161: Contributions/dépenses 2006-2008 et Plan de travail 2009-2011 | 24 |
| QUESTIONS DIVERSES | 25 |
| ADOPTION DU RAPPORT | 25 |
| DATE DE LA PROCHAINE SESSION DU COMITÉ | 25 |
| CLÔTURE DE LA SESSION | 25 |
| ANNEXES | |
| I. Liste des participants | 26 |
| II. Ordre du jour adopté | 32 |
| III. Évolution de la situation relative au criquet pèlerin en 2007-2008 | 36 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|-----------|--|
| AG | Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (FAO) |
| AGP | Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO) |
| BAD | Banque africaine de développement |
| CERF | Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (ONU) |
| CLCPRO | Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (FAO) |
| DLIS | Service d'information sur le criquet pèlerin (FAO) |
| ECLO | Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (FAO) |
| eLocust2 | Système de collecte et de transmission de données électroniques |
| EMPRES | Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO) |
| EMPRES/RC | Programme EMPRES – région centrale |
| EMPRES/RO | Programme EMPRES – région occidentale |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FF | Fonds fiduciaire |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| GCP | Groupe consultatif sur les pesticides |
| GG | Green Guard TM |
| GM | Green Muscle TM |
| IGR | Inhibiteur de croissance des insectes |
| IRLCO-CSA | Organisation internationale de l'Afrique centrale et australe contre le criquet nomade |
| NU | Nations Unies |
| OLCP-EA | Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'est africain |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PAN | Phénylacétonitrile |
| PSMS | Système de gestion des stocks de pesticides |
| QUEST | Qualité, protection de l'environnement et sécurité des traitements |
| RAMSES | Système de reconnaissance et de surveillance de l'environnement de <i>Schistocerca</i> |
| RC | Région centrale |
| RO | Région occidentale |
| SFERA | Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (FAO) |
| SWAC | Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (FAO) |
| TCE | Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (FAO) |
| TCE-FCEMU | Unité de gestion des urgences dans la filière alimentaire (FAO) |
| TCEO | Service des opérations d'urgence (FAO) |
| UNLA | Unités nationales de lutte antiacridienne |
| USAID | Agence des États-Unis pour le développement international |
| VAM | Cartographie et analyse de la vulnérabilité |

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Il a été recommandé que pour la prochaine session du Comité, un pays affecté par le criquet pèlerin de chaque région de l'aire de répartition du criquet pèlerin ait la possibilité de présenter un résumé sur le statut et la capacité de son unité nationale de lutte antiacridienne.
2. Le Comité a recommandé que le Secrétariat mette en place un petit comité représentatif chargé d'examiner par courriel la terminologie utilisée pour décrire la dynamique des populations (en particulier les termes de résurgence/recrudescence et invasion généralisée/invasion) et, après s'être mis d'accord, de faire rapport à la prochaine session.
3. Le Comité est convenu de renouveler son appui à la prévention des urgences dues au criquet pèlerin sur la base d'interventions ciblées entreprises le plus tôt possible. Ces interventions devraient être mises en œuvre par des unités nationales de lutte antiacridienne autonomes, avec un solide appui des commissions régionales et leurs plans de gestion des risques et leurs ressources financières devraient être suffisamment souples pour leur permettre de réagir à toute situation inhabituelle.
4. Après les efforts déployés par la CLCPRO et le Groupe ad hoc créé pour élaborer le mandat du Fonds international d'urgence pour le criquet pèlerin, il a été recommandé d'étudier plus avant les possibilités de création de ce Fonds.
5. Le Comité a recommandé que les pays touchés mettent en place des fonds nationaux d'urgence pour le criquet pèlerin afin d'être en mesure de faire face à toute éventuelle crise dans leur pays.
6. Le Comité a recommandé que la FAO réfléchisse à l'établissement de stocks de sécurité d'équipement de terrain, qui seraient entreposés dans les dépôts destinés aux interventions humanitaires du PAM, demande un soutien des donateurs à cet effet et fasse rapport sur les progrès réalisés à la prochaine session du Comité.
7. Le Comité a recommandé que le Fonds fiduciaire aide à la mise au point d'un logiciel gratuit approprié permettant d'utiliser RAMSES.
8. Conformément à la recommandation de l'atelier sur les biopesticides, tenu à Rome en février 2009, le Comité a recommandé que le Green MuscleTM soit utilisé de façon opérationnelle pour la lutte préventive, pour autant que la fourchette de températures le permette, mais toujours par des équipes professionnelles correctement formées.
9. Le Comité a recommandé que tous les pays des aires grégarigènes (pays de la ligne de front) de l'ensemble de l'aire de répartition du criquet pèlerin soient dotés d'unités nationales de lutte antiacridienne autonomes.
10. Le Comité a recommandé qu'il y ait une phase II du programme EMPRES/RO afin de consolider les réalisations obtenues jusqu'ici.
11. Concernant la gestion des pesticides, afin d'éviter la constitution de nouveaux stocks périmés, de permettre des interventions rapides en cas de futures résurgences acridiennes et de protéger la santé des personnes et l'environnement, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a recommandé:
 - que le Système de gestion des stocks de pesticides récemment mis au point par la FAO soit installé et opérationnel dans tous les pays de la région occidentale couverts par la CLCPRO et élargi aux pays des régions centrale et d'Asie du Sud-Ouest;

- que la FAO invite les pays à fournir une liste des pesticides homologués pour la lutte antiacridienne.
12. À l'issue des débats, il a été recommandé à tous les membres du Comité de s'acquitter régulièrement de leurs contributions annuelles et qu'une lettre officielle soit adressée par le Directeur général aux pays pour les inviter à s'acquitter de leurs arriérés, le cas échéant. Les délégués ont aussi été priés de sensibiliser les autorités de leur pays à l'importance du règlement de leurs arriérés dès que possible.
 13. Il a été recommandé que le Burkina Faso et l'Érythrée, membres du Comité depuis peu, versent chacun une contribution annuelle de 3 000 USD. Une lettre devrait être adressée au Koweït, invité aux sessions du Comité depuis un certain nombre d'années, afin de lui demander une contribution financière dont le montant proposé serait de 20 000 USD.
 14. Le Comité a invité une fois de plus le Nigéria, qui s'était retiré du Comité en 1995, à régler les arriérés restant dus au Fonds fiduciaire.
 15. Il a été recommandé au Secrétariat de procéder à une évaluation des contributions annuelles versées par chaque pays et de proposer au Comité toute modification qu'il conviendrait d'apporter à cet égard.
 16. Il a été recommandé au Secrétariat d'étudier toutes les options envisageables pour réduire les coûts de ses réunions et de prendre à temps toutes les mesures voulues en prévision de la prochaine session.
 17. Le Comité a recommandé l'adoption du budget proposé pour 2009-2011. Celui-ci devrait inclure la publication de la thèse de doctorat de M. A. Babah Ebbe dans les Séries techniques de la FAO.

INTRODUCTION

1. À sa trente-huitième session, tenue à Rome du 11 au 15 septembre 2006, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin est convenu que la trente-neuvième session se tiendrait à Rome, à une date devant être fixée par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La période du 10 au 13 mars 2009 a été retenue et le Directeur général a en conséquence envoyé des invitations à tous les États Membres et organisations compétentes pouvant être intéressés par la gestion antiacridienne.
2. On trouvera à l'Annexe 1 la liste des participants.
3. La trente-neuvième session a été précédée de la projection d'un film sur les opérations de lutte antiacridienne en Éthiopie, écrit et réalisé par M. R. Nugent. L'ouverture officielle a ensuite été prononcée par le Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG), M. M. Traoré, qui a souhaité à tous les participants la bienvenue à la FAO et à Rome. Il a déclaré qu'en qualité de ressortissant d'un pays régulièrement touché par le criquet pèlerin, il se sentait particulièrement concerné par les activités de ceux qui contribuaient directement ou indirectement à la prévention ou à l'atténuation des effets des résurgences, recrudescences et invasions généralisées acridiennes.
4. Le Sous-Directeur général a rappelé aux participants le mandat du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, à savoir fournir au Directeur général des avis techniques et scientifiques sur la situation acridienne et les activités financées par le Fonds fiduciaire du Comité. Il a rappelé que lors de la dernière session du Comité, en 2006, il y avait eu des débats approfondis et un rapport sur l'évaluation de la recrudescence majeure qui s'était produite en 2003/2005. Cette recrudescence avait fini par concerner 22 pays et avait abouti au traitement de 13 millions d'hectares d'infestations. Aucun phénomène de cette ampleur ne s'était produit pendant les dernières deux années et la situation actuelle était considérée comme calme mais le Sous-Directeur général a indiqué qu'il était important de ne baisser la garde en aucune manière. Il a souligné la nécessité que les pays soient dotés d'unités nationales de lutte antiacridienne autonomes et s'est félicité que cela soit déjà le cas dans plusieurs pays. Ces unités devraient disposer de plans de gestion des risques prêts à être mis en œuvre.
5. Le Sous-Directeur général a déclaré que le Comité, à sa trente-neuvième session, se concentrerait sur cinq principaux thèmes, la situation relative au criquet pèlerin, les mesures prises pour y faire face, la préparation aux situations d'urgence, les aspects environnementaux et la planification future.
6. Le Sous-Directeur général a rappelé aux participants que le fonctionnement du Comité était tributaire des ressources qu'il recevait de son Fonds fiduciaire. La pérennité de ce Fonds était elle-même assujettie aux contributions que les pays participants devaient verser de manière régulière et ponctuelle.
7. Le Sous-Directeur général a souhaité aux participants des travaux fructueux et, au nom du Directeur général, a déclaré ouverte la trente-neuvième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

MEMBRES DU BUREAU DE LA SESSION

8. Les membres du bureau ci-après ont été élus:
 - Président: M. Fakaba Diakité (Mali)
 - Vice-Président: M. Adnan Khan (Arabie saoudite)
 - Comité de rédaction: M. Michel Lecoq (France)
M. Mohamed Abdallahi Babah Ebbe (Mauritanie)
M. Said Ghaout (Maroc)
M. Clive Elliott et Mme Marion Chiris (Secrétariat)
Mme Annie Monard et M. Munir Butrous (vérification des traductions française et arabe)

ORDRE DU JOUR

9. On trouvera l'ordre du jour adopté à l'Annexe II.
10. Il a été recommandé que pour la prochaine session du Comité, un pays affecté par le criquet pèlerin de chaque région de l'aire de répartition du criquet pèlerin ait la possibilité de présenter un résumé sur le statut et la capacité de son unité nationale de lutte antiacridienne.

EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS

Évolution de la situation relative au criquet pèlerin

Évolution de la situation relative au criquet pèlerin en 2007-2008

11. Le Fonctionnaire principal (information acridienne) de la FAO, M. K. Cressman, a présenté un exposé complet de la situation actuelle relative au criquet pèlerin depuis janvier 2007. Plusieurs résurgences s'étaient produites dans la région centrale (Érythrée, Somalie, Soudan et Arabie saoudite); il y en avait également eu une dans la région occidentale (Mauritanie) et une autre dans la région orientale (Iran). Dans chaque cas, des conditions favorables avaient permis le développement de deux générations successives. Les résurgences n'ayant pu être totalement maîtrisées dans la région centrale, une petite recrudescence pendant l'été 2007 avait touché le Yémen, Oman, Djibouti, la Somalie, l'Éthiopie et, pour la première fois depuis 50 ans, le Kenya. L'effet conjugué des opérations de lutte et de conditions météorologiques et écologiques défavorables avait mis un terme à cette recrudescence.
12. Le Fonctionnaire principal (information acridienne) a indiqué qu'en 2007 et 2008, 270 000 hectares d'infestations avaient été traités dans la région centrale, 44 000 hectares dans la région orientale et 23 000 hectares dans la région occidentale. Les équipes nationales de prospection avaient suivi les conditions écologiques et vérifié la présence de criquets dans la vaste aire de récession qui s'étend de la Mauritanie à l'Inde mais, en raison de l'insécurité, il n'avait pas été possible d'accéder à de grandes zones, la plupart situées dans les aires de reproduction estivale. Il se pourrait que la stratégie doive être changée en raison des zones d'insécurité pour concentrer davantage les activités dans les aires de reproduction hivernale du pourtour de la mer Rouge et, le cas échéant, du nord-ouest de l'Afrique.
13. Le délégué de la Mauritanie a souligné que les conditions dans le nord de son pays ne sauraient être assimilées à une situation d'insécurité puisqu'elles n'avaient empêché ni la réalisation d'opérations de prospection ni la collecte de données en temps voulu. La même remarque a été formulée par le Secrétaire exécutif de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO)/Coordonnateur du Programme EMPRES dans la région occidentale au sujet des opérations de prospection menées en 2007 et 2008 au Tchad. Le Fonctionnaire principal (information acridienne) de la FAO a noté que, dans la partie septentrionale de la Mauritanie, des prospections avaient été réalisées en collaboration avec l'armée, ce qui pourrait constituer un bon exemple pour d'autres pays. Le délégué du Maroc a soulevé la question de l'absence d'opérations de lutte dans l'est de l'Éthiopie, qui avait fait l'objet d'une prospection malgré l'insécurité. Il a été convenu que l'insécurité constituait un réel problème mais qu'elle existait depuis longtemps et ne devrait pas empêcher la mise en œuvre d'actions appropriées: comme l'a indiqué le délégué du Niger, des solutions existaient et devraient être peaufinées. L'une d'entre elle a été citée par le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC), à savoir des traitements aériens effectués au Soudan, en Érythrée et en Somalie par l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'est africain (OLCP-EA) en 2007.
14. Le délégué du Mali a indiqué qu'il était clair que des progrès satisfaisants avaient été accomplis en matière de prospection acridienne et que la plupart des pays semblaient être sur la bonne voie. Il a estimé que l'insécurité devait être prise en compte dans les plans de gestion des risques. Il a été noté qu'un suivi approprié et effectué en temps voulu, permettant de déclencher une réaction précoce, était un élément crucial pour la réussite.

15. Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO/Coordonnateur du Programme EMPRES dans la région occidentale a souligné la nécessité de mieux définir la terminologie employée pour décrire la dynamique des populations (en particulier les termes de résurgence, recrudescence et invasion généralisée/invasion) pour éviter toute confusion. Le Comité a recommandé au Secrétariat d'établir un petit comité représentatif pour examiner cette question par courriel et faire rapport à la prochaine session au sujet de son consensus.
16. Le document de travail est reproduit intégralement à l'Annexe III.

La situation va-t-elle s'aggraver au cours de l'année?

17. Le Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) a indiqué que, à titre expérimental, il avait continué à incorporer des prévisions de pluviométrie saisonnière dans ses prévisions. On s'attendait à ce que la situation relative au criquet pèlerin reste calme pendant tout le printemps et l'été 2009. Les prévisions de pluviométrie saisonnière à six mois étaient obtenues mensuellement auprès du World Climate Service. Il était difficile de se servir de ces produits qui devaient être utilisés avec précaution car ils variaient souvent de façon spectaculaire d'un mois à l'autre. Les dernières prévisions, diffusées en février 2009, laissaient penser que les pluviométries d'avril et mai seraient plus élevées que la normale sur les deux rives de la mer Rouge, dans le nord d'Oman et le sud de la République islamique d'Iran. Jusqu'à juillet, on attendait des niveaux normaux de pluies estivales sur l'ensemble du Sahel. Étant donné que les populations acridiennes dans toutes les zones devaient, selon les prévisions, être peu importantes au début de la saison des pluies estivales, il était probable que seules de faibles augmentations des effectifs acridiens se produiraient.
18. En raison de l'incertitude des prévisions météorologiques saisonnières et du fait que de grandes zones de l'aire de récession se trouvaient en situation d'insécurité, les prospections nationales devraient être effectuées régulièrement dans toutes les aires de reproduction restant accessibles.

Les défis de la lutte préventive

19. Le Fonctionnaire principal (information acridienne) a fait remarquer que la stratégie de lutte préventive nécessitait que les pays de l'aire de rémission maintiennent de petites unités permanentes chargées de détecter, suivre et maîtriser les populations acridiennes grégaires et grégaires afin d'éviter les résurgences, recrudescences et invasions généralisées. La réussite de la lutte préventive dépendait des facteurs ci-après:
- L'aptitude à suivre régulièrement la pluviométrie, les conditions écologiques et les populations acridiennes;
 - La diffusion en temps quasi réel de données, informations, alarmes et alertes;
 - L'alerte précoce précise et en temps utile et les prévisions spatio-temporelles concernant l'ampleur des reproductions et des migrations acridiennes et la menace en découlant pour d'autres pays;
 - L'aptitude à organiser et à mettre en œuvre rapidement des opérations de lutte efficaces;
 - Les pays doivent être en mesure de maintenir un noyau de personnel bien formé et de disposer des ressources matérielles et financières suffisantes pour appuyer les opérations de prospection et de lutte en vue des résurgences et des stades initiaux d'une recrudescence, et de plans de gestion des risques conçus de manière appropriée.
20. De récents exemples de lutte préventive contre des résurgences dans le nord de la Somalie, en Érythrée, en Arabie saoudite, en République islamique d'Iran et en Mauritanie et de lutte préventive contre une recrudescence au Yémen et au Kenya ont été examinés afin de déterminer pourquoi certaines opérations étaient une réussite et d'autres non. Il a été noté que le succès dépendait surtout de la manière dont la configuration des pluies favorisait le développement d'une recrudescence à partir d'une résurgence insuffisamment maîtrisée. On pouvait en tirer plusieurs enseignements:
- Les résurgences initiales, qui peuvent poser des difficultés de détection et d'accès, se produisent dans des zones de 1 000 à 6 000 km²;

- Si les résurgences ne sont pas maîtrisées et si elles sont suivies de pluies inhabituellement bonnes, les infestations risquent de prendre beaucoup d'ampleur. La difficulté consiste à prévoir si de bonnes pluies vont suivre. Un météorologue synoptique pourrait aider à établir ces prévisions;
- La lutte n'est pas toujours possible en raison du manque de ressources ou de l'insécurité. Dans de tels cas, des prévisions précises aident les pays voisins à se préparer à d'éventuelles invasions;
- Les populations nomades constituent une importante source d'informations mais ne sauraient se substituer aux équipes expérimentées qui décident d'effectuer des prospections de terrain;
- La lutte préventive ne peut être menée sans un fort appui national. Des ressources suffisantes ne sont pas une garantie de réussite si elles ne sont pas correctement coordonnées ou utilisées en temps voulu;
- Des ressources insuffisantes, un terrain accidenté et l'insécurité compromettent les opérations de prospection et de lutte et devraient être pris en compte lors de l'établissement de plans de gestion des risques.

21. Dans le cadre des questions posées par les participants, le délégué des Pays-Bas a indiqué que c'était la première fois qu'il voyait une prévision acridienne à six mois fondée sur des prévisions pluviométriques à long terme. Il a demandé si le Service d'information sur le criquet pèlerin de la FAO allait évaluer l'exactitude. Le Fonctionnaire principal (information acridienne) de la FAO a reconnu qu'il était nécessaire de valider les prévisions saisonnières et a suggéré cela comme sujet de recherche universitaire. En réponse à une question du délégué du Niger concernant l'absence de prospections dans trois des quatre pays de la ligne de front en région occidentale, pour des raisons d'insécurité, il a indiqué qu'il était possible de prévoir l'évolution de la situation acridienne dans ces pays mais difficile de le confirmer sans prospections. Cela constituait une limitation qu'il fallait surmonter le mieux possible.

22. En ce qui concerne la lutte préventive, la France a confirmé son attachement à cette stratégie, qui était recommandée par la FAO depuis de nombreuses années et avait abouti à des améliorations considérables de la situation relative aux acridiens au cours des quatre précédentes décennies. Le délégué a souligné que l'efficacité de la lutte préventive ne pouvait être évaluée que sur une longue période et que le défi actuel consistait à maintenir la même stratégie malgré des difficultés temporaires et locales dans certains pays. La poursuite de la lutte préventive de façon encore plus efficace devrait constituer une priorité. La lutte préventive contribuait également au maintien des compétences nationales. Le délégué de la Mauritanie a déclaré que la capacité de lutte préventive de son pays était inexistante 25 ans auparavant mais qu'elle était maintenant considérée comme satisfaisante. Cela montrait que la lutte préventive était possible, qu'elle aboutissait à des résultats concrets – comme l'avait démontré la réussite des opérations entreprises en 2008 dans ce pays – et qu'elle devrait être mise en œuvre.

23. Le délégué de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a indiqué que dans les exemples donnés, plusieurs des pays qui avaient échoué à mettre en œuvre la lutte préventive avaient fait partie du programme EMPRES/région centrale et que d'autres n'y avaient adhéré que récemment. Il a estimé que cela pourrait nécessiter une réévaluation du programme EMPRES/région centrale ou qu'il fallait trouver un autre moyen de surmonter les problèmes. La déléguée du Maroc a également mentionné que le film sur les acridiens en Éthiopie était très surprenant car il ne montrait que les aspects négatifs et que cette situation ne devrait pas être généralisée.

24. La question de la définition de la lutte préventive a également été soulevée. La déléguée du Maroc a déclaré qu'elle devrait impliquer des interventions avant l'apparition des résurgences et avant que des dégâts soient infligés aux cultures. Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO/Coordonnateur du programme EMPRES dans la région occidentale a estimé que la lutte préventive se situait entre les récessions et les résurgences et qu'une fois une résurgence déclarée, la lutte devenait curative. Le délégué du Kenya a estimé qu'il fallait envisager l'ensemble du cycle et empêcher le passage d'un stade à un autre. Le Fonctionnaire principal (information acridienne) de la FAO a néanmoins indiqué

qu'il y avait une limite à la lutte précoce car il fallait d'abord que les criquets se concentrent pour constituer une véritable cible pour les traitements et pour qu'une quantité limitée de pesticides soit utilisée.

25. Bien qu'il ait été décidé que la réunion n'était pas l'enceinte appropriée pour élaborer une définition de la lutte préventive, il a été convenu que l'objectif de la lutte préventive consistait à être en mesure de réaliser un suivi approprié et en temps voulu et d'intervenir aussi tôt que possible. Le Comité **est convenu** de renouveler son appui à la prévention des urgences dues au criquet pèlerin, sur la base d'interventions ciblées entreprises le plus tôt possible. Ces interventions devraient être mises en œuvre par des unités nationales de lutte antiacridienne autonomes, avec un solide appui des commissions régionales, et que leurs plans de gestion des risques et leurs ressources financières devraient être suffisamment souples pour leur permettre de réagir à toute situation inhabituelle.

26. Le délégué de l'Organisation internationale de l'Afrique centrale et méridionale contre le criquet nomade (IRLCO-CSA) a souligné que la lutte préventive était essentielle et que sa mise en œuvre pour le criquet pèlerin constituait un bon exemple pour d'autres espèces dans d'autres régions.

Mesures prises

Mesures prises pour appliquer les recommandations formulées par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin lors de sa trente-huitième session

27. Le Fonctionnaire principal (EMPRES) de la FAO, M. C. Pantenius, a passé en revue les 19 recommandations formulées lors de la trente-huitième session. Il a été conclu que les recommandations avaient été mises en œuvre de façon satisfaisante concernant l'approche « formation de formateurs » (R1), les essais d'alternatives aux pesticides chimiques (R7), l'institutionnalisation et l'expansion de l'approche QUEST (R8, R9), le remplacement du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin par une consultation d'experts sur internet (R18), et les appels lancés par le Directeur général aux pays afin qu'ils s'acquittent de leurs contributions au Fonds fiduciaire du Comité (R19). D'autres recommandations relatives aux pesticides (R2, R3, R4 et R10) avaient été mises en œuvre par la FAO mais la mesure dans laquelle elles avaient été respectées par les pays touchés était incertaine.

28. Les efforts visant à négocier avec les fabricants de pesticides pour qu'ils insèrent dans les contrats d'achat l'enlèvement des conteneurs de pesticide vides (R5) n'avaient pas progressé. La FAO avait donc continué à promouvoir l'utilisation de dispositifs spéciaux de rinçage/pressage des fûts. Ceux-ci avaient été installés dans huit pays et le seraient bientôt dans deux autres. Aucun progrès n'avait été fait en vue de convaincre les donateurs à appuyer le développement d'alternatives aux pesticides conventionnels (R6), probablement en raison des dépenses que cela entraînait. La FAO avait donc encouragé l'utilisation des alternatives existantes telles que Green Muscle™ (GM), les inhibiteurs de croissance des insectes et PAN (phénylacétonitrile). Des progrès très limités avaient été faits en matière d'étude des arrangements contractuels avec les fabricants de pesticides pour s'assurer que des pesticides antiacridiens soient disponibles en cas d'urgence (R11). La FAO avait eu des entretiens avec Croplife International, qui représentait le secteur, et il avait été convenu que la FAO devrait prendre l'initiative en établissant un comité chargé d'étudier la question. Cela ne s'était pas concrétisé, en partie du fait de l'accent mis sur les énormes stocks de pesticides laissés par la campagne 2004/2005 et de la nécessité d'établir des triangulations pour utiliser la plus grande quantité possible de ces excédents. Plusieurs triangulations avaient été menées à bien.

29. Au sujet des recommandations relatives à la suite donnée à la mission d'évaluation indépendante (R12, R13), le Fonctionnaire principal (EMPRES) a indiqué que le Groupe de travail du Comité avait présenté ses conclusions à la FAO en novembre 2006. Deux autres réunions avaient été tenues avec les représentants du Comité de pilotage en 2007, la seconde lors d'un séminaire dont il est fait état au point 6 de l'ordre du jour. L'établissement d'un fonds d'urgence pour le criquet pèlerin (R14, R15, R16 et R17) n'avait guère progressé. Le Secrétariat de la FAO a estimé que le recours au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires des Nations Unies, qui a été utilisé avec succès lors de la recrudescence au Yémen, constituerait une meilleure option à l'avenir.

30. Plusieurs participants ont soulevé la question de l'augmentation du nombre de pays équipés de dispositifs de rinçage/pressage des fûts de pesticide. Le cas d'un pays qui n'a pas pu en être doté en raison d'un embargo politique a également été cité. Le Fonctionnaire principal a déclaré que, dans la plupart des cas, le problème se résumait à l'identification des financements nécessaires. Le Fonctionnaire de la FAO environnementaliste chargé de la gestion des pesticides d'AGPP a indiqué que les efforts déployés pour identifier plusieurs fournisseurs s'étaient jusque-là avérés infructueux.

31. Plusieurs orateurs ont soulevé la question de savoir s'il fallait poursuivre les efforts de création d'un fonds d'urgence spécifique pour le criquet pèlerin, qui n'avaient guère porté leurs fruits jusque-là. On s'est accordé à dire que, étant donné l'utilité d'un tel fonds s'il existait, les efforts devaient être poursuivis.

32. Le Comité s'est félicité des efforts déployés par la CLCPRO et le Groupe ad hoc, créé pour élaborer le mandat du Fonds international d'urgence pour le criquet pèlerin. Il a recommandé d'étudier plus avant les possibilités de création du Fonds. Le Comité a également recommandé que les pays touchés mettent en place des fonds nationaux d'urgence pour le criquet pèlerin afin d'être en mesure de faire face à toute éventuelle crise dans leur pays. Le Comité a fait part de sa gratitude au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires pour l'aide fournie jusque-là.

33. La déléguée du Maroc a indiqué que son pays soutenait la recherche d'alternatives aux pesticides chimiques et avait tenu une réunion internationale d'experts à ce sujet. Le Fonctionnaire principal a déclaré que la FAO se félicitait de ces initiatives mais noté que l'élaboration d'alternatives était un processus très coûteux et qu'il était difficile de trouver des sociétés disposées à investir dans ces activités car ces recherches ne concernaient qu'une seule niche du marché. L'approche adoptée par la FAO consistait à encourager les donateurs à appuyer les essais opérationnels et la recherche sur l'utilisation et l'amélioration des alternatives disponibles afin qu'elles puissent être utilisées régulièrement lors des opérations antiacridiennes.

Pour une intervention plus efficace contre le criquet pèlerin, y compris ses effets sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté – évaluation multilatérale de la campagne 2003-2005 de lutte antiacridienne

34. À la trente-huitième session, après des débats approfondis concernant le rapport de l'évaluation multilatérale de la campagne 2003-2005 et le classement de ses 31 recommandations en catégories A (simple), A+ (moyenne) et B (complexe), il a été décidé que le Groupe de travail du Comité devrait analyser les recommandations des catégories A+ et B et communiquer ses conclusions au Secrétariat. Le Comité de pilotage de la mission d'évaluation a été invité à suivre la mise en œuvre de toutes les recommandations.

35. Le Directeur adjoint de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP), M. P. Kenmore, a indiqué que le Groupe de travail avait présenté ses conclusions au Secrétariat à la mi-novembre 2006. La Direction de la FAO avait accepté, avec des éclaircissements/amendements minimes, l'ensemble des 20 recommandations adressées directement à la FAO et approuvé les 11 autres adressées aux pays touchés et à leurs commissions régionales. Les changements introduits ou prévus par la FAO avaient été examinés avec le représentant technique du gouvernement du Président du Comité de pilotage en février 2007 et lors d'un séminaire en avril 2007, auquel assistaient des représentants de la plupart des États membres du Comité de pilotage. Les changements visaient à atteindre des objectifs spécifiques:

- Protéger les moyens d'existence lors des campagnes de lutte antiacridienne et assurer ensuite le relèvement dans l'aire de récession;
- Utiliser le Mécanisme d'appel commun des Nations Unies lors du processus d'appel pour les campagnes antiacridiennes;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle à la fois en modifiant les procédures de la FAO et en externalisant certaines activités;
- Renforcer et maintenir la capacité d'alerte précoce et de lutte contre le criquet pèlerin aux niveaux national, régional et international.

36. Le Directeur adjoint d'AGP a indiqué que, de manière à intégrer la protection des moyens d'existence/relèvement dans les campagnes antiacridiennes, la FAO avait commencé, à partir de janvier 2007, à réunir des informations sur la répartition, à l'échelle locale, des communautés vulnérables exposées à l'insécurité alimentaire. Des contacts avaient été pris avec de nombreuses agences mais une meilleure harmonisation ainsi qu'une approche, des technologies et des outils communs étaient encore nécessaires. Les données provenant de ces sources avaient été utilisées pour évaluer l'impact possible sur les communautés vulnérables affectées par les résurgences de criquet pèlerin dans la région centrale en 2006/2007 et avaient facilité une assistance rapide du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires pour les opérations de lutte au Yémen. Lors des opérations de lutte menées dans la région, les personnels avaient été encouragés à signaler les incidents de dégâts aux cultures au Programme alimentaire mondial (PAM) afin que les communautés locales touchées bénéficient d'une aide en priorité.

37. Le Système d'appel commun des Nations Unies avait été appliqué pour la résurgence au Yémen et une résurgence de criquet migrateur au Timor-Leste (points 9 et 16 de l'ordre du jour).

38. Le Directeur adjoint d'AGP a indiqué que la FAO avait mis en place un nouveau Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire, doté d'une subdivision « ravageurs des végétaux » dont relèverait la gestion antiacridienne, et qui avait été approuvé en 2006 par le Conseil. Une évaluation des contraintes de gestion, administratives et opérationnelles rencontrées par la FAO lors de ses opérations d'urgence avait également été menée. Il en était résulté des recommandations pour de nombreux domaines dans lesquels la FAO pourrait rationaliser ses opérations en rapport avec des mécanismes de financement souples pour de vastes programmes multipays et l'établissement d'accords-cadres pour les achats récurrents d'intrants. Dans ce contexte, des listes des parties prenantes importantes des pays touchés par les acridiens, ainsi que d'experts nationaux/internationaux, des spécifications techniques des équipements, des fournisseurs et des opérateurs aériens avaient été établies. L'amélioration de la coopération interinstitutions avait également été fructueuse puisqu'elle avait permis des triangulations de pesticides, principalement avec l'aide du PAM. Le Directeur adjoint a remercié les gouvernements mauritanien et malien d'avoir mis à disposition dans de très brefs délais des stocks de pesticides pour aider respectivement le Yémen et la Tanzanie dans le cadre de triangulations. La possibilité d'établir des stocks stratégiques de matériel pour les campagnes antiacridiennes dans les centres du PAM avait également été envisagée mais la FAO avait besoin de l'aide de donateurs pour ce faire.

39. Le Directeur adjoint de la Division AGP a fait remarquer que la mise en place et le maintien des capacités de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin étaient depuis longtemps une priorité pour la FAO. L'approche « formation des formateurs » a été retenue par le programme EMPRES afin de mettre en œuvre des stratégies et des méthodes durables de lutte contre le criquet pèlerin et de minimaliser les effets secondaires sur l'environnement.

40. Le Directeur adjoint a appelé l'attention des participants sur l'annexe au document de travail, qui décrit en détail les mesures prises par la FAO pour donner suite aux recommandations de l'évaluation multilatérale.

41. Après cette présentation, le Comité s'est déclaré satisfait des efforts déployés par la FAO pour assurer le suivi des recommandations de l'Évaluation multilatérale de la campagne de lutte anti-acridienne 2003-2005. Le délégué de la France a déclaré qu'il était important d'établir une distinction claire entre les différents niveaux d'urgence, des situations de précrise jusqu'aux vraies urgences humanitaires, afin de mieux se concentrer sur les premières et de diminuer la fréquence des secondes autant que faire se peut. Le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale a déclaré qu'au cours des récentes résurgences dans la région centrale, certains pays s'étaient montrés solidaires avec les pays voisins en leur fournissant du carburant, des pesticides et des équipements, et que le Yémen avait aussi fourni du Green MuscleTM à la Tanzanie pour l'utiliser contre le criquet nomade. Le Directeur de l'IRLCO-CSA a également exprimé sa reconnaissance pour les pesticides et les biopesticides que ses pays membres avaient reçu dans le cadre des triangulations mais a précisé que davantage d'assistance était nécessaire pour prévenir les résurgences actuelles.

Préparation aux situations d'urgence

Le rôle d'EMPRES au sein du nouveau système d'intervention d'urgence de la FAO

42. Le Fonctionnaire principal du Service des opérations d'urgence (TCEO) chargé des opérations, M. G. Garbinsky, a décrit les changements apportés à la structure organisationnelle de la FAO dans laquelle le nouveau Cadre stratégique a été établi. Parmi les onze Objectifs stratégiques définis, deux s'appliquaient à EMPRES et aux fonctions d'urgence de la FAO à savoir:

- Intensification durable de la production végétale (Objectif stratégique A);
- Meilleur état de préparation et réponse efficace aux menaces et urgences alimentaires et agricoles (Objectif stratégique I).

Les leçons tirées des évaluations récentes soulignaient que la FAO devait rationaliser ses processus d'intervention rapide, élaborer des outils adéquats au niveau de l'Organisation, adopter une approche holistique, établir des mécanismes d'avances de fonds, appliquer une approche multidisciplinaire et élargir ses partenariats avec d'autres institutions et organisations.

Quatre Résultats organisationnels ont été formulés à l'appui de l'Objectif stratégique I: meilleur état de préparation des pays et des partenaires pour répondre aux crises, aux menaces et aux urgences; appui aux pays et aux partenaires pour les aider à répondre efficacement aux crises et aux urgences grâce à des interventions alimentaires et agricoles (réponse); amélioration de la transition et des liens entre urgence, réhabilitation et développement pour les pays et les partenaires (transition vers le long terme); et réduction de la vulnérabilité aux menaces pour les pays à risque grâce à l'intégration de politiques, programmes et interventions de prévention et d'atténuation des risques.

43. Le Fonctionnaire principal chargé des opérations a déclaré que le volet Criquet d'EMPRES devrait jouer un rôle important dans la réalisation de l'Objectif stratégique I. Les efforts déployés par EMPRES pour aider les pays affectés par le criquet à gérer efficacement les activités antiacridiennes de base constitueraient une pierre angulaire du Cadre stratégique et une étape fondamentale vers la réalisation des résultats organisationnels.

Expériences avec l'instrument du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) – exemple du Yémen

44. L'Administrateur principal de TCEO, M. D. Macfarlane, a expliqué comment avait été créé le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et comment il était maintenant géré. Dans le cas du Yémen, une évaluation réalisée en mai 2007 a montré que le pays était touché par la pire infestation de criquet pèlerin depuis 15 ans. Faute de contrôle, les essaims auraient pu migrer vers des zones agricoles importantes et affecter la sécurité alimentaire et les moyens d'existence du pays. Les financements du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires avaient été reçus moins d'une semaine après la signature d'un protocole d'accord. Compte tenu de graves pénuries de pesticides sur le marché mondial, un accord de triangulation prévoyant l'utilisation d'excédents de pesticides présents en Mauritanie et leur transport aérien par le PAM a permis le démarrage rapide des opérations. Le Fonctionnaire principal a également décrit comment les financements du Fonds central d'intervention pour les opérations d'urgence avaient été utilisés pour fournir une assistance rapide dans d'autres urgences agricoles.

Le bras opérationnel d'EMPRES: l'Unité de gestion des urgences dans la filière alimentaire de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE-FCEMU)

45. Le fonctionnaire de TCEO chargé de la liaison et des opérations, M. D. Burgeon, a déclaré qu'au cours des deux dernières campagnes antiacridiennes majeures, le Directeur général avait créé une structure ad hoc, le Centre d'intervention anti-acridienne d'urgence (ECLLO). L'évaluation multilatérale a estimé que l'ECLLO avait en général accompli les tâches qui lui avaient été assignées mais a identifié plusieurs contraintes lors de la campagne 2003-2005, y compris la direction bicéphale et la nécessité de préparer plus de 60 descriptifs de projets différents pour répondre aux besoins des nombreux donateurs. Pour surmonter ces difficultés, la Division TCE a créé l'Unité de gestion des

urgences dans la filière alimentaire (TCE-FCEMU), qui est le bras opérationnel du nouveau Centre de gestion des crises de la FAO pour la filière alimentaire. Cette nouvelle unité comprend quatre groupes couvrant la réponse rapide, la programmation, les services communs/suivi et le Programme de terrain.

46. M. Burgeon a déclaré que TCE-FCEMU avait déjà pris un certain nombre de mesures importantes, notamment la préparation des documents du Programme mondial pour chaque urgence majeure dans la filière alimentaire. Il était également prévu d'en préparer un pour le criquet pèlerin, qui serait régulièrement mis à jour. Lors de la prochaine urgence acridienne, un tel document faciliterait les plaidoyers auprès des donateurs, permettrait une approche modulaire pour l'utilisation de leurs contributions lorsque celles-ci sont affectées et constituerait un document de référence pour les financements non affectés à des activités spécifiques. TCE-FCEMU a également utilisé le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA) qui dispose d'un fonds de roulement et d'un programme, permettant aux donateurs de contribuer à de grands programmes thématiques tels que le criquet pèlerin. L'Unité a aussi entrepris de rechercher à l'avance, sur le marché, les principaux intrants nécessaires à une campagne contre le criquet pèlerin.

47. En réponse à des questions posées par les participants, M. Burgeon a déclaré que TCE-FCEMU donnait suite à plusieurs recommandations formulées par l'Évaluation multilatérale de la campagne de lutte antiacridienne de 2003-05. Il a également fait remarquer qu'EMPRES n'était pas intégré dans le nouveau cadre mais qu'il l'appuyait. Il a précisé que les financements du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires n'étaient destinés qu'aux organisations du système des Nations Unies, sauf si des arrangements spéciaux d'affiliation étaient pris.

Collaboration entre le PAM et la FAO lors des urgences acridiennes

48. Le Fonctionnaire principal de la FAO chargé de la logistique, M. J. Figueiredo, a indiqué que le PAM et la FAO avaient conclu un Accord technique de coopération logistique en 2003. Depuis lors, notamment lors de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005, le PAM s'était chargé du transport aérien de pesticides pour appuyer les activités antiacridiennes d'urgence de la FAO. Cette coopération pourrait être élargie à d'autres questions dans le cadre des dépôts destinés aux interventions humanitaires, qui incluent l'entreposage des équipements (y compris des pesticides, le cas échéant), la réception et l'inspection des stocks, la maintenance ordinaire, la visibilité des stocks en temps réel, la manutention et le dédouanage à l'arrivée. L'appui logistique aérien du PAM pourrait également s'étendre au détachement de spécialistes de l'aviation et de la logistique, à l'achat de carburant et à l'examen de la liste des opérateurs aériens spécialisés en lutte antiacridienne.

49. S'agissant de l'analyse et de cartographie de la vulnérabilité, M. Figueiredo a indiqué que le PAM recueillait des informations sur la sécurité alimentaire, la dépendance des ménages à l'égard de l'agriculture et leur résistance aux chocs. Ces informations pourraient être partagées avec la FAO comme celle-ci partage avec le PAM ses informations sur les populations acridiennes et les menaces potentielles pour les cultures. Des mesures conjointes ont été prises afin d'utiliser les cartes de vulnérabilité établies par le PAM afin d'évaluer les effets possibles des menaces acridiennes sur la sécurité alimentaire des communautés rurales.

50. Le Directeur de l'OLCP-EA et d'autres participants ont remercié le PAM pour l'assistance fournie pour le transport d'urgence des pesticides nécessaires vers les zones d'opérations. Le délégué de la Mauritanie a demandé si le PAM pouvait fournir des hélicoptères pour des prospections acridiennes et M. Figueiredo a répondu par l'affirmative. Dans le cas du Yémen, le PAM avait également fourni une assistance pour les transports routiers car ceux-ci n'étaient pas disponibles au moment de la résurgence acridienne. Par la suite, des véhicules ont été donnés par l'Arabie saoudite.

Comment sommes-nous préparés à la prochaine urgence?

51. Le Fonctionnaire principal (EMPRES) de la FAO, M. C. Pantenius, a dit qu'un examen historique de l'état de préparation aux urgences dues au criquet pèlerin et l'Évaluation multilatérale des recrudescences de 2003-2005 avaient révélé que de nombreux problèmes rencontrés lors d'invasions généralisées précédentes s'étaient à nouveau posés et a précisé que des mesures étaient prises pour les résoudre. Parmi ces problèmes, on peut citer notamment le délai important entre les

appels de fonds lancés à la communauté internationale et la mise à disposition des ressources. D'autres exemples concernent l'absence de plans de gestion des risques, la diminution des connaissances/capacités pendant les périodes de récession et la faible mémoire institutionnelle. Le Fonctionnaire principal a indiqué que les principales conclusions tirées après 2005 étaient que la FAO devait rationaliser ses processus de réponse rapide, élaborer des outils appropriés à l'échelle de l'Organisation, être en mesure d'accéder rapidement à des avances de fonds et renforcer les partenariats utiles.

52. Le volet criquet pèlerin du programme EMPRES avait la capacité de changer les méthodes de gestion antiacridienne en mettant au point des stratégies de lutte préventive plus dynamiques. L'amélioration des systèmes d'alerte précoce, l'appui aux unités nationales de lutte antiacridienne autonomes dans les pays de la ligne de front, la poursuite des investissements dans la formation durable du personnel national et les plans de gestion des risques sont des éléments qui ont tous contribué à améliorer l'état de préparation. L'introduction de nouvelles technologies, les équipements fournis au personnel et la formation y afférente dispensée ont également permis d'accroître l'efficacité. La plupart des gouvernements des pays sahéliens avaient alloué des fonds nationaux d'urgence et des budgets annuels importants à leurs unités antiacridiennes autonomes. Les plans de gestion des risques préconisés par EMPRES visaient à concrétiser le concept de mobilisation rapide. Les partenariats établis avec le PAM pour le transport aérien et l'évaluation et la cartographie de la vulnérabilité, avec le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires pour la mobilisation rapide de financements, ainsi qu'avec d'autres acteurs, étaient également en cours de développement et d'intensification. Le fonctionnaire principal, tout en reconnaissant que des progrès avaient été réalisés, a évoqué plusieurs obstacles majeurs à surmonter, à savoir:

- le manque de financements pour maintenir l'état de préparation car la plupart des donateurs étaient enclins à fournir une aide aux urgences plutôt qu'à leur prévention;
- le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, même s'il avait joué un rôle important pour surmonter une petite recrudescence comme celle apparue récemment au Yémen, limitait normalement son intervention à trois mois et n'était donc pas utilisable lors d'une recrudescence majeure ou d'une invasion généralisée;
- selon une étude récente sur la capacité de réponse d'urgence de la FAO, le délai entre la planification des achats et leur réception par les bénéficiaires était de 139 à 149 jours. Ce laps de temps permet le développement de deux générations de criquets et était donc trop long pour les besoins de la lutte antiacridienne. La possibilité d'utiliser les dépôts du PAM pour entreposer certains équipements de prospection et de lutte antiacridiennes devrait être envisagée;
- il faudrait réexaminer la recommandation tendant à déléguer les responsabilités au niveau le plus bas possible car les bureaux sous-régionaux et les représentations de la FAO n'avaient pas en général la capacité voulue pour appuyer des interventions antiacridiennes d'urgence.

53. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin s'est félicité des progrès accomplis dans la gestion des urgences. Il a souligné qu'il était aussi important de continuer à renforcer la lutte préventive, surtout sur le plan national, en insistant, dans la planification de la gestion des risques, sur la manière de traiter les situations annonciatrices de crises.

54. Le délégué de l'USAID a dit que le Comité devrait redoubler d'efforts pour encourager les représentants des donateurs à participer aux sessions du Comité pendant les périodes de récession comme pendant les situations d'urgence. L'appui des donateurs pendant les périodes de récession permettrait de mieux comprendre l'importance du suivi et de la lutte préventive.

55. Le délégué de l'Australie a déclaré qu'il était important de se concentrer sur l'établissement de stocks de réserves du matériel nécessaire aux prospections et interventions de lutte préventive car l'accès aux ressources matérielles était souvent un problème. Même dans le cas où des crédits seraient immédiatement disponibles, il y aurait toujours un certain délai pour préparer et livrer le matériel nécessaire. Il a par ailleurs noté que, en Australie, la publicité donnée aux interventions de lutte antiacridienne portait toujours sur la quantité de cultures protégées et non sur leur coût. Le délégué de la France a de nouveau souligné la nécessité d'effectuer des prospections de grande qualité et

d'intervenir dès que possible. Le fonctionnaire principal a confirmé que l'amélioration du suivi et des interventions précoces était l'objectif visé.

56. Le Comité **a recommandé** que la FAO réfléchisse à l'établissement de stocks de sécurité d'équipement de terrain, qui seraient entreposés dans les dépôts destinés aux interventions humanitaires du PAM, demande un soutien des donateurs à cet effet et fasse rapport sur les progrès réalisés à la prochaine session du Comité. Il a été noté qu'il était important que ces stocks ne compromettent pas les efforts de préparation nationale dans les pays de la ligne de front.

Évaluation des systèmes d'alerte précoce et recommandations visant à les améliorer

57. Le fonctionnaire principal (information acridienne), M. K. Cressman, a indiqué que l'alerte précoce pour les résurgences, recrudescences et invasions généralisées acridiennes était l'élément essentiel de la stratégie de lutte préventive adoptée par le Comité et la FAO pour maîtriser les populations de criquets pèlerins. L'alerte précoce dépend de la collecte et de la communication régulières et dans les temps de données de terrain de grande qualité aux unités de lutte antiacridienne nationales et au Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) de la FAO, à Rome. Le DLIS, les commissions régionales de lutte antiacridienne, EMPRES et le Comité de lutte contre le criquet pèlerin (par le financement de la formation de chargés de l'information) ont consacré beaucoup de temps et de ressources à renforcer les capacités nationales en matière de collecte, analyse et communication de données et à introduire de nouvelles technologies rendant cette tâche plus aisée. Le fonctionnaire principal a rendu compte d'une étude qu'il avait menée pour évaluer les progrès accomplis depuis la précédente session du Comité et suggéré de nouvelles améliorations susceptibles d'être apportées.

58. Au sujet de la collecte de données, le fonctionnaire principal a indiqué que 234 unités eLocust2 avaient été distribuées dans les pays touchés par les acridiens. Entre octobre 2008 et février 2009, les données de 4 100 arrêts de prospection dans 16 pays avaient été envoyées via eLocust2. En matière d'analyse de données, RAMSES avait été installé dans 18 pays, mais il faisait appel à un logiciel obsolète pour lequel le service après vente n'était plus assuré. En matière de communication d'informations, le DLIS avait reçu 1 449 rapports et messages contenant des données RAMSES provenant de 21 pays touchés par les acridiens. De nouvelles versions de eLocust2 et de RAMSES devraient être prêtes en 2009. La FAO collaborait en outre avec deux universités en Belgique pour améliorer les estimations relatives aux pluies et la détection de végétation verte à l'aide du satellite MODIS. Le Comité **a recommandé** que le Fonds fiduciaire aide à la mise au point d'un logiciel gratuit approprié permettant d'utiliser RAMSES.

59. Le fonctionnaire principal a présenté un tableau synthétique sur la communication d'informations dans 21 pays touchés par les acridiens faisant apparaître les progrès accomplis ou non dans ce domaine en 2007-2008. Il a formulé plusieurs suggestions en vue d'améliorations futures et demandé au Comité de les examiner.

60. Le délégué du Maroc s'est interrogé sur le bien-fondé des critères retenus pour élaborer le tableau mentionné ci-dessus. Il a indiqué qu'il était d'usage, dans son pays, de réaliser des prospections si des pluies avaient été enregistrées ou si des interventions dans les pays voisins suggéraient une activité des criquets pèlerins. Compte tenu de leur coût important, les prospections n'étaient pas effectuées en l'absence d'indicateurs spécifiques. Dans le cadre de cette approche, il n'avait pas connaissance d'un quelconque retard ni d'une baisse de fréquence dans la communication d'informations. Le fonctionnaire principal a suggéré au délégué de visiter le DLIS pour examiner les signalisations et constater si une erreur avait été faite ou si une quelconque amélioration était possible. Le délégué de la Mauritanie a appuyé l'idée d'actualiser et de développer RAMSES. Le délégué de la Gambie a déclaré que ses équipes n'avaient pas reçu de dispositif eLocust2. Le fonctionnaire principal lui a assuré que les probabilités que des acridiens atteignent la Gambie en 2008 étaient nulles et que, si un tel risque apparaissait à l'avenir, le DLIS publierait une alerte longtemps à l'avance et fournirait eLocust2 si nécessaire.

61. Le fonctionnaire acridologue d'EMPRES/région occidentale, M. M. L. Ould Ahmedou, a indiqué que la présentation avait omis de mentionner les apports considérables de la CLCPRO à l'appui de l'utilisation des nouvelles technologies pour une meilleure communication de

l'information, notamment grâce à la formation. Il s'est dit convaincu que les autres régions ainsi que toutes les commissions avaient contribué à cet effort. M. Cressman a abondé dans son sens, ajoutant que ce soutien était très apprécié. Il a en outre souligné que son évaluation de la qualité, de la ponctualité et de la fréquence n'avait pas pour objet de faire une comparaison en opposant les pays entre eux mais de rendre compte de toute amélioration ou détérioration par rapport à ces critères dans chaque pays. D'une manière générale, des progrès étaient intervenus dans presque tous les pays et, dans ceux où une détérioration avait été constatée, il ne serait probablement pas difficile d'y remédier. Le DLIS accueillerait avec le plus grand intérêt toute suggestion sur les autres manières d'évaluer les performances.

Gestion environnementale

Établissement d'un système amélioré de gestion des pesticides et opérations triangulaires pour la fourniture de pesticides lors des urgences

62. Le fonctionnaire de la FAO environnementaliste chargé de la gestion des pesticides d'AGPP, M. M. Ammati, a décrit les efforts faits pour améliorer la gestion des pesticides depuis la recrudescence de 2003-2005. La première mesure prise a été de créer et de mettre en place un Système de gestion des stocks de pesticides. Ce système a permis à chaque pays de maintenir un suivi des stocks de pesticides, leur lieu d'entreposage, leur date limite d'utilisation recommandée (après contrôle de la qualité) et leur éventuelle homologation. Le système a aussi permis un accès rapide à des réserves de pesticides chimiques et biologiques certifiés en situations d'urgence. Il avait été conçu comme un outil de gestion des pesticides pour la coordination nationale et régionale, pour éviter la constitution de nouveaux stocks périmés. Ce système est administré par la FAO et est à présent pleinement opérationnel dans quatre pays sahéliens. Le Comité a remercié l'USAID et les Pays-Bas de l'aide fournie pour la mise en place du système.

63. Une deuxième mesure a consisté à définir une approche pour prévenir des dégâts environnementaux ultérieurs grâce à diverses activités visant à y remédier. Cette approche a été mise en œuvre avec succès au Mali, était à un stade avancé en Mauritanie et était prête à être élargie à d'autres pays. Une troisième activité concerne les triangulations de pesticides pour répondre aux urgences. Dans ce cadre, 70 000 litres de pesticides ont été transférés de la Mauritanie au Yémen et 21 000 litres du Mali à l'Afrique de l'Est pour lutter respectivement contre le criquet pèlerin et le criquet nomade. Ces deux interventions ont réduit la probabilité que des stocks de pesticides non utilisés dans les pays donateurs se périment.

64. Le fonctionnaire environnementaliste chargé de la gestion des pesticides a déclaré que la FAO avait proposé de développer le travail effectué jusqu'à présent en élaborant un programme mondial pour une gestion efficace et sans danger des pesticides utilisés dans la lutte contre le criquet pèlerin et contre d'autres ravageurs transfrontières de nature similaire. Ce programme a pour objet d'intervenir sur trois fronts:

- Inventaires des stocks, des récipients vides, des installations d'entreposage et des sites contaminés. Tous les deux ans, les pesticides devenus périmés seraient reconditionnés et éliminés conformément aux dispositions réglementaires nationales et internationales et selon les meilleures pratiques.
- Renforcement des capacités de gestion des pesticides, y compris le contrôle de la qualité des formulations des pesticides et des biopesticides et la création planifiée d'un laboratoire de référence dans chacune des trois régions concernées.
- Création d'un cadre juridique harmonisé et de politiques prévoyant une révision de la liste des pesticides recommandée par le Groupe consultatif sur les pesticides, prenant en compte les pesticides recommandés adoptés par les gouvernements et l'actualisation de la liste des pesticides et biopesticides homologués dans chaque pays. Des efforts seraient engagés pour harmoniser la liste des pesticides et biopesticides homologués et promouvoir la coopération régionale et interrégionale entre pays concernés.

65. Le fonctionnaire environnementaliste chargé de la gestion des pesticides a appelé les membres du Comité à faire savoir à la FAO s'ils étaient disposés à partager leurs pesticides certifiés

avec d'autres pays touchés par les acridiens et, par ailleurs, à indiquer s'ils étaient disposés à créer des laboratoires de référence pour assurer le contrôle de la qualité et à mettre leur installations de stockage de pesticides en conformité aux normes internationales. Les moyens permettant d'y parvenir devraient faire l'objet d'une réflexion.

66. Le Secrétariat de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) s'est félicité que le Système de gestion des stocks de pesticides, initialement conçu pour mieux gérer les stocks non utilisés de l'urgence de 2003-2005 dans la région occidentale, soit à présent élargi à la région centrale. Après sa question concernant la certification des pesticides « d'occasion » dans la procédure de triangulation, le fonctionnaire environnementaliste chargé de la gestion des pesticides a confirmé que toutes les garanties étaient fournies avant tout don d'un pays à un autre. Il a noté qu'une solution pour écourter les délais serait une autorisation préalable donnée par les pays donateurs et bénéficiaires. Un accord pourrait être conclu entre les pays membres du Comité à ce sujet. En réponse au Directeur de l'OLCP-EA, le fonctionnaire a indiqué que, pour l'instant, aucun laboratoire dans les régions concernées n'avait les moyens de fournir les certifications appropriées dans le cadre des triangulations.

67. Le délégué de la Gambie a noté avec inquiétude que les stocks existants à la suite de l'urgence de 2003-2005 pourraient être périmés car aucun contrôle de la qualité n'a été effectué à ce jour dans son pays. Selon le fonctionnaire environnementaliste chargé de la gestion des pesticides, cette hypothèse était peu probable. Toutefois, si tel était le cas, il appartiendrait au Programme d'élimination des stocks de pesticides en Afrique, auquel participe la Gambie, de veiller à cette question.

Utilisation des biopesticides: leçons apprises au Timor-Leste

68. La fonctionnaire acridologue, Mme A. Monard, a fait état du travail réalisé au Timor-Leste, en Asie du Sud-Est, grâce auquel une infestation du criquet migrateur a été maîtrisée avec le biopesticide Green GuardTM (GG). Green GuardTM est le nom commercial d'une formulation de *Metarhizium anisopliae* var. *acridum*, isolée et élaborée en Australie. Des prospections avaient révélé qu'une zone d'environ 20 000 hectares était infestée par des larves grégaires et qu'une menace grave pesait sur les cultures de riz. Il avait été jugé inapproprié d'envisager des épandages de pesticides chimiques dans la zone concernée du fait de la présence d'implantations humaines très denses et de nombreux cours d'eau. Il avait été décidé d'utiliser le Green GuardTM, les cibles étant constituées par les essaims en vol, repérés et traités par hélicoptère. Après une campagne d'information du public sur les pulvérisations, 56 essaims ont été traités en un mois environ, soit une superficie totale de 2 318 hectares. La campagne a été considérée comme très efficace, au vu du grand nombre de cadavres de criquets infectés trouvés et aussi de la superficie restreinte, d'environ 100 hectares, occupée par les larves et nécessitant des opérations de lutte ultérieures. Les communautés d'agriculteurs ont été très satisfaites des résultats de cette campagne.

69. Le délégué de l'IRLCO-CSA s'est félicité de la présentation faite et a souligné que les biopesticides étaient particulièrement importants dans les zones écologiquement sensibles, telles que les zones de résurgence du criquet nomade.

Introduction et utilisation des biopesticides dans la lutte antiacridienne et défis - dans quelles circonstances Green MuscleTM constitue-t-il une option efficace?

70. Le fonctionnaire environnementaliste chargé du contrôle de qualité du Service de la protection des plantes (AGPP), M. J. Everts, a décrit le biopesticide connu sous le nom commercial de Green MuscleTM, préparé à partir du champignon entomopathogène *Metarhizium anisopliae* var. *acridum*. Il a évoqué son efficacité, ses formulations et les doses d'application recommandées. Il a indiqué qu'un atelier parrainé par plusieurs donateurs s'était tenu au Sénégal en février 2007, que 66 personnes y avaient participé et qu'il avait été suivi d'un deuxième atelier tenu à Rome en février 2009.

71. M. Everts a indiqué que du Green MuscleTM avait récemment été expédié au Yémen pour être utilisé contre des infestations de criquet pèlerin dans des zones apicoles. Une partie du stock du

Yémen avait été partagée avec la Tanzanie pour la lutte contre le criquet nomade. Des essais étaient en cours en Mauritanie avec de la poudre sèche, plus facile à stocker que la formulation liquide. Les premiers résultats étaient prometteurs. Des traitements opérationnels avaient également été réalisés en Mauritanie contre le criquet pèlerin et au Sénégal contre *Oedaleus senegalensis*, à une dose plus faible contre ce dernier, et avec une bonne efficacité dans les deux cas. Des recherches avaient été menées concernant l'utilisation du Green Muscle™ en mélange avec la phéromone PAN (phénylacétonitrile) sur des criquets d'élevage et sur des populations naturelles. Les résultats avaient montré que la quantité de Green Muscle™ pouvait être réduite de 50 à 75 pour cent sans compromettre l'efficacité. La FAO avait également collaboré avec des universités du Royaume-Uni et d'Allemagne pour comparer les coûts d'utilisation du Green Muscle™ à ceux des pesticides chimiques conventionnels en tenant compte du coût d'« externalités » telles que l'élimination des pesticides.

72. M. Everts a estimé que l'étape suivante requise consistait à réaliser un programme de sensibilisation pour accroître l'emploi du Green Muscle™ et qu'il était également nécessaire de surmonter les problèmes d'entreposage.

73. Le délégué de l'Australie a déclaré que, bien que seules 15 pour cent de toutes les opérations de lutte antiacridienne effectuées dans son pays le soient avec *Metarhizium*, l'objectif était de porter cette proportion à 25 pour cent. Certaines régions avaient porté cette proportion à 100 pour cent, par exemple lors du traitement des bas-côtés routiers par les autorités locales. La fourchette de températures pour Green Guard™ était analogue à celle de Green Muscle™ mais de récents travaux laissaient penser qu'il pouvait également être utilisé avec succès dans la fourchette de 8 à 22°C. Le GG avait été approuvé par les autorités chargées de l'environnement pour son utilisation dans toutes les zones sensibles, y compris les cours d'eau, et agréé pour un emploi sans aucune restriction dans les zones de production biologique. Le délégué du Kenya a indiqué que le problème du GM était son homologation mais M. Everts a fait remarquer que plusieurs pays dans sa région avaient homologué le GM et que la FAO était prête à faciliter ce processus. Le délégué du Niger a indiqué que des études de toxicité du mélange GM/PAN pour les termites devraient être effectuées dès que possible afin de compléter les connaissances relatives à tout éventuel effet négatif.

74. Le délégué des Pays-Bas a fait observer que des sommes importantes avaient été dépensées pour l'achat de pesticides chimiques, qui étaient nocifs pour l'écosystème, comme l'avaient révélé de nombreuses études. La FAO devrait donc s'efforcer d'utiliser davantage des solutions autres que les pesticides chimiques, en particulier après les expériences acquises en Australie et au Timor-Leste. Il a été noté qu'il fallait être plus attentif au coût des « externalités » à prendre en compte lors de l'emploi de pesticides conventionnels.

75. Conformément à la recommandation de l'atelier sur les biopesticides, tenu à Rome en février 2009, le Comité a **recommandé** que le Green Muscle™ soit utilisé de façon opérationnelle pour la lutte préventive, pour autant que la fourchette de températures le permette, mais toujours par des équipes professionnelles correctement formées.

Suivi de l'impact sur l'environnement et contrôle de la qualité. L'approche QUEST: perspectives et défis

76. Le fonctionnaire environnementaliste chargé du contrôle de qualité d'AGPP, M. Everts, a fait le point de la situation actuelle de QUEST (qualité, protection de l'environnement et sécurité des traitements). La mise en œuvre de QUEST avait commencé par un atelier de formation de formateurs tenu en août 2004 et le processus de formation s'était poursuivi jusqu'en 2008. Des équipes QUEST avaient alors été mises en place dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest. Le programme QUEST avait fait l'objet d'examen dans le cadre de plusieurs évaluations et il avait été conclu que les équipes s'acquittaient d'une fonction importante mais que des interrogations subsistaient quant à leurs activités pendant les périodes sans opérations de lutte antiacridienne et à leur pérennité.

77. Le Spécialiste de l'environnement a déclaré que les équipes QUEST étaient censées s'occuper de cinq activités principales: suivi des bonnes pratiques lors des opérations de lutte, suivi de la santé du personnel manipulant les pesticides, vérification d'effets secondaires graves pour l'environnement, prélèvement d'échantillons si l'on craignait une contamination et vérification que les populations rurales avaient été informées de manière appropriée des dangers des pesticides utilisés à proximité.

78. Il semblait y avoir un lien entre l'existence d'unités de lutte antiacridienne autonomes et le fonctionnement des équipes QUEST, celles de la Mauritanie et du Mali fonctionnant bien quand davantage de travail restait à faire pour les consolider dans d'autres pays de la région. La pérennité des équipes semblait dépendre de leur utilisation pour des opérations de lutte contre d'autres ravageurs tels que les oiseaux ou les sauteriaux pendant les périodes d'inactivité du criquet pèlerin.

Orientation future et planification

Programme EMPRES – région occidentale: progrès réalisés et orientations

79. Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO/Coordonnateur du Programme EMPRES/région occidentale, M. T. Ben Halima, a décrit les origines du Programme EMPRES/région occidentale, devenu opérationnel au début de 2006 et qui concernait neuf pays d'Afrique de l'Ouest. Les principaux donateurs au programme étaient la Banque africaine de développement (BAD), la France, l'USAID, le Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO). La Banque mondiale a aussi contribué indirectement au programme par l'appui qu'elle fournit à cinq des neuf États membres.

80. M. Ben Halima a indiqué que dans le cadre des six résultats attendus du programme, des réalisations importantes avaient été accomplies pendant les trois premières années:

- La création d'unités nationales de lutte antiacridienne autonomes (UNLA) au Tchad, au Mali, en Mauritanie et au Niger. L'achat de matériel et le recrutement de personnel pour les interventions rapides de lutte étaient réalisés à 70 pour cent.
- La création de cellules d'information acridienne au sein de chaque UNLA dont au moins un chargé d'information utilisant RAMSES et eLocust2. Davantage de formation était nécessaire pour faire en sorte que tout le parti possible soit tiré des technologies disponibles.
- La coordination d'EMPRES/région occidentale était assurée par le Secrétariat de la CLCPRO. L'accent avait été mis sur la préparation d'un manuel de procédures pour le suivi et l'évaluation et sur l'élaboration de canevas de plans de prévention du risque acridien. Il s'agissait de mettre en place des fonds d'urgence pour des réponses rapides aux crises acridiennes.
- Un plan régional de formation établi en 2007 était en cours de mise en œuvre grâce à différents types de formation. EMPRES/région occidentale aidait également à l'élaboration d'un cours universitaire d'acridologie au Maroc.
- Un examen des recherches acridiennes était en cours dans la région et un atelier régional visant à établir des orientations futures était prévu pour 2009.

81. Dans l'immédiat, EMPRES/région occidentale visait à consolider les améliorations de la capacité de lutte préventive en poursuivant le renforcement des UNLA, en évaluant l'incidence de la formation afin d'identifier toute lacune, activant les plans de gestion du risque et en mettant en place un cadre pour la gouvernance et le financement d'une lutte préventive antiacridienne durable.

82. Le délégué de la France a indiqué qu'il était évident qu'EMPRES/région occidentale avait fait de grands progrès et que l'engagement accru des pays de la ligne de front et le financement national des équipes de prospection/lutte étaient des étapes importantes pour assurer la pérennité des mécanismes d'alerte précoce et de réaction précoce contre le criquet pèlerin. Le délégué du Maroc a indiqué que la récente résurgence en Mauritanie avait été maîtrisée efficacement grâce aux équipes très performantes qui étaient intervenues et à l'appui d'EMPRES. M. Ben Halima s'est félicité des remarques encourageantes du Comité mais a noté que l'essentiel des progrès faits tenait aux efforts déployés par les pays participants eux-mêmes.

83. Le Comité a apprécié les progrès faits par EMPRES/région occidentale et **a recommandé** que tous les pays renfermant des aires grégarigènes (pays de la ligne de front) de l'ensemble de l'aire de distribution du criquet pèlerin soient dotés d'unités nationales de lutte antiacridienne autonomes.

Présentation des résultats préliminaires de la mission d'évaluation EMPRES/région occidentale et recommandations

84. Le Chef d'équipe de la mission d'évaluation d'EMPRES/région occidentale, M. O. Cossée, a fait la synthèse des conclusions de la mission. La mission a pu constater qu'EMPRES/région occidentale était généralement bien conçu et que ses objectifs étaient réalistes. Elle a noté que l'accent mis sur le renforcement des unités nationales de lutte antiacridienne autonomes était pleinement justifié et que là où cet objectif avait été effectivement atteint (Mali, Mauritanie), les réalisations d'EMPRES/région occidentale étaient mieux utilisées et maintenues. Les pays de la ligne de front avaient accompli de grands progrès dans l'organisation et la réalisation des activités préventives de lutte même si l'existence de quelques zones inaccessibles ou peu sûres gênait ces activités. EMPRES/région occidentale essayait de résoudre ce problème en recourant à des données satellitaires, des réseaux d'informateurs locaux et des prospections conjointes dans les zones adjacentes et la mission a estimé qu'il s'agissait en effet de la meilleure solution. La mission a constaté que les équipes QUEST étaient très appréciées mais qu'il fallait redoubler d'efforts pour l'utilisation à grande échelle des biopesticides disponibles.

85. S'agissant de la situation financière, le Chef d'équipe a déclaré qu'il convenait d'étendre la durée du projet jusqu'en 2011, étant donné que seuls 43 pour cent du budget du projet de la BAFD avaient été dépensés en près de trois ans. La mission est arrivée à la conclusion qu'il était essentiel d'approuver une seconde phase d'EMPRES/région occidentale, qui devait s'achever en 2009/2010, afin de consolider les améliorations obtenues.

86. En conclusion, le Chef d'équipe a déclaré que la mission avait établi une liste de 22 recommandations. À part celles déjà mentionnées, la mission recommandait notamment de simplifier le programme de travail d'EMPRES/région occidentale et de le rendre plus stratégique en adoptant des priorités plus précises et en intégrant certains éléments actuellement indépendants. La seconde phase devrait fournir moins d'appui matériel mais davantage d'appui technique à long terme. Le développement des capacités régionales devrait se faire sous l'égide de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO).

87. Plusieurs pays se sont félicités des travaux et des recommandations de la mission d'évaluation d'EMPRES/région occidentale. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a **recommandé** de lancer une seconde phase d'EMPRES/région occidentale afin de consolider les réalisations obtenues à ce jour.

Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO)

88. Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Coordonnateur du Programme EMPRES/région occidentale, M. T. Ben Halima a fait rapport sur les principales activités réalisées par la Commission depuis la dernière session du Comité. Il a précisé que le Secrétariat de la Commission, également chargé de la coordination d'EMPRES/région occidentale, avait été renforcé sur le plan des ressources humaines grâce à un consultant mis à disposition par la France et à deux fonctionnaires internationaux recrutés dans le cadre du projet de la BAFD. Lors des réunions ordinaires de la Commission, des décisions ont été prises pour surmonter le problème des prospections dans les zones d'insécurité. Ces décisions ont abouti au renforcement des équipes de prospection en Algérie, Libye et Mauritanie, à l'utilisation de données satellitaires et à des contacts accrus avec les nomades pour les encourager à signaler toute activité acridienne. C'est principalement au Mali et au Niger que les nomades ont été mis à contribution pour signaler la présence de criquets, par l'intermédiaire d'un réseau créé entre les unités nationales de lutte antiacridienne et les autorités décentralisées.

89. Comme la Commission avait recommandé à sa quatrième session de réexaminer ses rôles et responsabilités, le Président et le Secrétaire exécutif ont rencontré de hauts fonctionnaires du Département de l'agriculture et du Bureau juridique de la FAO. Même si l'on s'est accordé à reconnaître la nécessité de renforcer le profil institutionnel de la Commission, ce changement soulevait des questions juridiques et exigeait un amendement de l'Acte constitutif de la FAO, ce qui supposerait un long processus.

90. M. Ben Halima a également rappelé que la Commission avait décidé, à sa quatrième session, de convoquer une réunion de niveau ministériel afin de décider et mettre en place des mécanismes de

financement durables pour la lutte préventive. Le Mali avait confirmé que la réunion s'y tiendrait le 27 mars 2009.

91. D'autres activités ont été signalées, notamment les mesures efficaces de lutte préventive réalisées par la Mauritanie avec l'aide de la Commission, ainsi que la coopération active entre la Commission et différents organismes donateurs appuyant le développement de la lutte préventive et certaines organisations de recherche. La Commission avait également procédé à de fructueux échanges d'expertise avec la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC).

92. EMPRES/région occidentale et la CLCPRO ont réalisé, entre autres, des activités conjointes de formation et de renforcement du réseau d'information.

Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC)

93. Le Secrétaire de la CRC, M. M. Butrous, a signalé que l'une des principales activités du Secrétariat de la Commission, depuis la dernière session du Comité, avait été de consolider la reprise du Programme EMPRES/région centrale. Une autre a été l'adhésion officielle à la Commission de l'Érythrée, qui est ainsi devenue le seizième État membre. La CRC a également joué un rôle important dans les mesures prises pour faire face à plusieurs résurgences de criquet pèlerin et à une petite recrudescence dans la région, au cours desquelles 270 000 hectares avaient été traités.

94. La Commission avait continué à accorder une grande importance à la formation en dispensant un cours régional et trois cours sous-régionaux. Elle avait également encouragé la réalisation de cours de formation nationaux, souvent tenus grâce aux ressources nationales. La Commission avait également appuyé pendant sept ans un cours sur la gestion du criquet pèlerin, sanctionné par un diplôme, à l'Université de Khartoum, cours suivi avec succès par 43 étudiants. Aucun nouvel appui de donateurs n'ayant été reçu quand ont pris fin les financements externes d'EMPRES, la Commission avait décidé qu'elle ne pouvait plus se permettre de prendre les coûts à sa charge et ce cours avait été interrompu. La Commission a appuyé plusieurs recherches, portant notamment sur l'utilisation des biopesticides ou des IGR. Des prospections transfrontières conjointes ont permis aux fonctionnaires de lutte antiacridienne d'échanger des informations. Des prospections de ce type avaient maintenant lieu tous les ans entre l'Égypte et le Soudan, et entre l'Arabie saoudite et le Yémen.

95. M. Butrous a déclaré qu'une autre activité de la Commission concernait les publications acridiennes, y compris la traduction en arabe du Bulletin mensuel sur le criquet pèlerin. La Commission avait également reproduit le Manuel et la trousse de maître formateur à l'intention des pays membres de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (SWAC). Le Glossaire sur le criquet pèlerin avait été finalisé en anglais et arabe et envoyé à la CLCPRO pour la partie en français. La CRC tenait à jour son propre site Internet qui complète les informations fournies par le site de la FAO « l'Observatoire acridien ». Parmi les autres publications importantes, on peut citer les fiches des Procédures opérationnelles standard, publiées à l'intention des équipes de prospection et de lutte antiacridienne.

Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région de l'Asie du Sud-Ouest (SWAC)

96. Le secrétariat de la SWAC est assuré par le Groupe « acridiens » de la FAO, à Rome, et le fonctionnaire principal (information acridienne) y fait office de Secrétaire. Pour la première fois depuis 1968, la Commission s'est réunie (pour sa vingt-sixième session) à Kaboul (Afghanistan). Les activités réalisées depuis la session précédente du Comité comprenaient la prospection annuelle conjointe entre la République islamique d'Iran et le Pakistan, qui avait eu lieu en avril. Des réunions frontalières conjointes avaient par ailleurs été organisées entre des responsables iraniens et pakistanais de la lutte antiacridienne une fois par mois de juin à novembre, pendant la saison de reproduction estivale. La Commission prenait en charge financièrement l'utilisation de eLocust2 et soutenait la mise en place d'autres nouvelles technologies. Elle avait aussi réglé les dépenses de traduction de publications clés sur les acridiens telles que le Manuel du maître formateur en farsi, hindi, pachtou et ourdou.

97. Le Secrétaire de la SWAC a indiqué qu'un autre jalon important était le paiement du solde de tous ses arriérés par l'Afghanistan et que l'Iran était en bonne voie pour faire de même. À sa vingt-sixième session, la Commission avait formulé un total de 21 recommandations, auxquelles le Secrétariat donnerait suite en 2009. Plusieurs ateliers de formation importants se dérouleraient dans le courant de l'année.

Débat général

98. M. R. Nugent, réalisateur du film sur les criquets projeté en début de session, a tenu à préciser que son film avait pour objet de montrer comment les populations locales vivant dans des zones reculées avaient réagi face à un essaim de criquets pèlerins, phénomène auquel elles n'avaient jamais été confrontées. Il a indiqué que ce film était une œuvre personnelle qui n'avait pas été réalisée pour la FAO. Le réalisateur a noté que, en dépit des difficultés rencontrées, la maîtrise de l'essaim avait été réalisée avec succès par l'avion de l'OLCP-EA. Plusieurs délégués ont indiqué qu'ils avaient été choqués par le contenu du film et par le manque de préparation manifeste de l'Éthiopie. Le délégué de l'Érythrée a déclaré que ce film pouvait être utile à des fins de formation, pour montrer les problèmes découlant du manque de préparation. Il a été noté qu'en 2007, l'Éthiopie avait fourni des pesticides destinés à être employés en Somalie et que l'armée avait aussi fourni un appui à l'OLCP-EA en assurant le transport aérien de pesticides vers les zones d'insécurité à la frontière somalienne.

99. Plusieurs délégués ont félicité et loué les commissions régionales de lutte antiacridienne pour leur travail. Ils ont noté combien l'action de ces commissions était importante pour coordonner les activités de lutte contre les résurgences et les recrudescences acridiennes et former et renforcer les capacités, et ont souligné le rôle essentiel et indispensable qu'elles avaient joué au sein du système régional d'alerte précoce. Le délégué de l'USAID a félicité les Commissions régionales et le Secrétariat du Comité de leurs travaux, de la bonne collaboration avec des parties prenantes comme le Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire et le PAM et de la façon dont les crédits du Fonds central pour les urgences humanitaires avaient été octroyés. Il s'est également félicité de la nouvelle initiative du Système de gestion des stocks de pesticides. Il s'est déclaré satisfait que les financements de l'USAID aient été utiles à ces différentes actions.

100. Les délégués de la Tanzanie et de la Gambie ont suggéré l'élargissement du mandat du Comité à d'autres acridiens que le criquet pèlerin. Les participants ont fait observer que des propositions similaires avaient été formulées lors de précédentes sessions du Comité et qu'il avait toujours été répondu que le criquet pèlerin constituait un problème majeur concernant de très nombreux pays et nécessitant une attention spécifique. Tout élargissement à d'autres espèces serait au détriment des efforts consentis pour maîtriser l'espèce cible, et la suggestion avait été rejetée.

101. Le secrétaire de la CRC a déclaré que, lors de la résurgence du criquet pèlerin de 2007 au Yémen, il avait été impossible de localiser les cibles acridiennes à cause de l'inaccessibilité du terrain et des réticences des autorités locales à autoriser la lutte aérienne en raison de l'importance de l'apiculture. C'est pourquoi quelques essaims s'étaient formés et avaient quitté le Yémen, pour gagner une autre zone, elle aussi, malheureusement, difficile d'accès, à savoir le nord de la Somalie. De là, de nouveaux essaims s'étaient envolés vers l'Éthiopie. Le Secrétaire a noté que l'Éthiopie n'était pas un pays de la ligne de front et qu'à la suite de récents changements, le personnel formé était parti, à l'exception d'une unique personne qualifiée restée en place pour traiter le problème. Il a expliqué que l'une des solutions possibles était l'utilisation à grande échelle du *Metarhizium* au Yémen et en Somalie. Le Secrétaire a aussi indiqué que, malgré un encouragement persistant et de longue date d'EMPRES, seuls quelques pays de la région centrale disposaient d'unités nationales de lutte antiacridienne autonomes. Le délégué de la France a déclaré qu'il était évident que la réussite d'EMPRES dépendait de l'adhésion politique de haut niveau des pays participants. La réunion ministérielle pour la région occidentale prévue en mars 2009 devrait permettre d'accomplir encore des progrès au sein de cette région.

102. Concernant la gestion des pesticides, afin d'éviter la constitution de nouveaux stocks périmés, de permettre des interventions rapides en cas de futures résurgences acridiennes et de protéger la santé des personnes et l'environnement, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a **recommandé**:

- que le Système de gestion des stocks de pesticides récemment mis au point par la FAO soit installé et opérationnel dans tous les pays de la région occidentale couverts par la CLCPRO et élargi aux pays des régions centrale et d'Asie du Sud-Ouest;
- que la FAO invite les pays à fournir une liste des pesticides homologués pour la lutte antiacridienne.

Fonds fiduciaire international 9161: Contributions/dépenses 2006-2008 et Plan de travail 2009-2011

103. Le rapport relatif au Fonds fiduciaire a été présenté par le Fonctionnaire principal (information acridienne). Il a déclaré que le Fonds fiduciaire appuyait un certain nombre d'activités d'une importance cruciale pour améliorer la gestion du criquet pèlerin et venir en aide aux pays touchés. Ces activités comprenaient des formations universitaires supérieures et de premier cycle, ainsi que la formation de chargés d'information acridienne. Le Fonds a également permis de recourir aux services de l'Université de Wageningen, chargée d'actualiser la base de données sur les essais pesticides, de financer un poste des services généraux au DLIS, pour fournir des informations documentaires aux pays, et d'apporter un soutien aux activités d'EMPRES.

104. Le Fonctionnaire principal a donné des précisions sur les fonds reçus en 2006-2008 et sur le montant total des dépenses. Il a présenté une liste de tous les pays participant au Fonds fiduciaire avec les montants des contributions versées ou dues par chacun. Il a rappelé aux participants que les règlements pouvaient être effectués à tout moment de l'année, en USD, en EUR ou en monnaie locale. Malheureusement, un petit nombre de pays restaient redevables d'arriérés considérables.

105. Une description détaillée des dépenses a été fournie, sous forme de tableau, dans le document de travail. On pouvait espérer que celle-ci était suffisamment explicite.

106. Le Fonctionnaire principal a suggéré que, compte tenu du coût élevé de l'organisation des sessions du Comité, la prochaine session (quarantième) soit reportée au début de 2012. Un forum Internet interactif pourrait être mis en place un an environ avant la prochaine session pour solliciter et échanger des vues sur les points à débattre pendant celle-ci.

107. Dans le cas où la date provisoire de la prochaine session serait retenue, une proposition de budget a été présentée pour la période 2009-2011. Les activités couvertes par ce budget comprendraient des bourses d'études, la reproduction et la distribution de documents techniques, la traduction et l'impression des documents de la trente-neuvième session du Comité, des activités de formation, une réunion technique d'experts, une réunion du Groupe consultatif sur les pesticides, des conseils techniques et un appui à EMPRES/DLIS.

108. À l'issue des débats, il a été **recommandé** à tous les membres du Comité de s'acquitter régulièrement de leur contribution annuelle. Il a également été **recommandé** au Directeur général d'adresser aux pays une lettre officielle les invitant à s'acquitter de leurs arriérés, le cas échéant. Les délégués ont aussi été priés de sensibiliser les autorités de leurs pays respectifs quant à l'importance du règlement de leurs arriérés dès que possible.

109. Il a également été **recommandé** de demander au Burkina Faso et à l'Érythrée, membres du Comité depuis peu, de verser chacun une contribution annuelle de 3 000 USD. Une lettre devrait être adressée au Koweït, invité aux sessions du Comité depuis un certain nombre d'années, afin de lui demander une contribution financière dont le montant proposé serait de 20 000 USD.

110. Le Comité a **invité** une fois de plus le Nigéria, qui s'était retiré du Comité en 1995, à régler les arriérés restant dus au Fonds fiduciaire.

111. Il a été **recommandé** au Secrétariat de procéder à une évaluation des contributions annuelles versées par chaque pays et de proposer au Comité toute modification qu'il conviendrait d'apporter à cet égard.

112. Les débats ont également porté sur le coût très élevé des réunions du Comité. Plusieurs options ont été envisagées dans le but de les réduire; il s'agirait notamment de décentraliser les sessions dans les pays touchés, de recruter des interprètes et des traducteurs locaux et de limiter la distribution des documents de réunion au seul format électronique. Les participants ont jugé important que le Comité continue de se réunir tous les deux ans afin de permettre des échanges d'informations réguliers entre toutes les parties prenantes et d'entretenir l'intérêt pour ces questions. Il a également

été proposé que le Fonds fiduciaire du Comité prenne en charge les coûts de participation des pays de la ligne de front (pour les trois régions de l'aire de distribution du criquet pèlerin), si cela était financièrement possible. Compte tenu de ce qui précède, il a été **recommandé** au Secrétariat d'étudier toutes les options envisageables pour réduire les coûts de ses réunions, et de prendre à temps toutes les mesures voulues en prévision de la prochaine session.

113. Enfin, s'agissant des activités futures, le Secrétaire exécutif de la CLCPRO/Coordonnateur du programme EMPRES dans la région occidentale a souhaité que les Commissions soient associées à la mise à jour des Directives relatives au criquet pèlerin. Le Comité a **recommandé** l'adoption du budget proposé pour 2009-2011. Celui-ci devrait inclure la publication de la thèse de doctorat de Monsieur M.A. Babah Ebbe dans les Séries techniques de la FAO.

QUESTIONS DIVERSES

114. Néant.

ADOPTION DU RAPPORT

115. Le présent rapport, après insertion des amendements convenus, a été adopté à l'unanimité.

DATE DE LA PROCHAINE SESSION DU COMITÉ

116. Le Comité est convenu de tenir sa prochaine session en 2011, à une date qui sera décidée par le Directeur général.

CLÔTURE DE LA SESSION

117. Le Fonctionnaire principal (EMPRES), M. C. Pantenius, a fait observer, dans ses remarques de clôture, que tous les points de l'ordre du jour avaient fait l'objet d'un examen approfondi et il a estimé que tous les participants pouvaient être satisfaits des résultats. Il a adressé ses remerciements à toutes les personnes qui avaient travaillé, parfois pendant plusieurs mois, aux préparatifs de la réunion, pour en assurer la réussite. Il a également remercié les nombreux fonctionnaires qui avaient apporté leur appui à la réunion, notamment les interprètes, les traducteurs et les plantons. Mais il a surtout tenu à faire part de sa gratitude aux délégués des pays touchés pour leur contribution et leur appui. Il a indiqué qu'il espérait qu'ils seraient de retour avec un message à l'intention de leur gouvernement, à savoir que le Comité de lutte contre le criquet pèlerin était une enceinte importante qui devrait être soutenue et que les contributions à son Fonds fiduciaire devraient être versées régulièrement. Le Fonctionnaire principal a aussi remercié les donateurs qui avaient participé et il a fait observer que leur appui pendant une période de récession était particulièrement apprécié. Il a souhaité à tous les participants un bon voyage de retour dans leurs foyers.

118. Le délégué de la Mauritanie, M. M. A. Babah Ebbe, s'exprimant au nom des pays participants, a remercié la FAO d'avoir organisé la session de telle manière que des débats importants et utiles puissent avoir lieu.

119. Le Président, M. F. Diakité, a remercié tous les participants de la qualité de leurs contributions et, à son tour, leur a souhaité un bon voyage de retour. Il a officiellement déclaré la session close.

Annexe I: Liste des participants**PAYS ET ORGANISATIONS****Australie****Mr Chris Adriaansen**

Director

Australian Plague Locust Commission (APLC)

Australian Government Department
of Agriculture, Fisheries and Forestry

GPO Box 858

Canberra ACT 2601

Tel: +61 2 62725727

Mobile: +61 428264083

E-mail: Chris.Andriaansen@daff.gov.au**Burkina Faso****M. Jamano Lompo**

Représentant permanent adjoint

auprès de la FAO, FIDA, PAM

Ambassade du Burkina Faso

Via XX Settembre, 86

00187 Rome

Mob: +39 3318269845

Tél: +3906 420106411

Télécopie: +3906 42016701

Courriel: jamanolompo@hotmail.comambabf.roma@tin.it**Cameroun****M. MOUNGUI MÉDI**

Deuxième Conseiller

Représentant permanent adjoint de la

République du Cameroun auprès de la FAO

Ambassade de la République du Cameroun

Via Siracusa, 4-6

00161 Rome

Tél/Télécopie: +3906 4403644

Courriel: medimoungui@yahoo.fr**Canada****Mr Kent Vachon**

Alternate Permanent Representative

of Canada to FAO

Canadian Embassy

Via Zara, 30

00198 Rome

Tel: 06-85-444-2552

Fax: 06-85-4442930

E-mail: kent.vachon@international.gc.ca**Chypre****Ms Christina Pitta**

Alternate Permanent Representative of Cyprus

to UN Agencies for Food and Agriculture

Permanent Representation of the Republic

of Cyprus to FAO

Piazza Farnese, 44

00186 Rome

Tel: +39 06 6865758

Fax: +3906 6868038

E-mail: faoprcyp@tin.it**OLCP-EA****Mr Peter Odiyo**

Director

Desert Locust Control Organization

for Eastern Africa

P.O. Box 4255

Addis Ababa, Ethiopia

Tel: +251-1-16460308

Mob: +251-9-219221

Fax: +251-1-16460296

E-mail: dlc@ethionet.et**Égypte****Mr Mohamed Mohamed Abd El-Rahman**

Director General

Ministry of Agriculture and Land Reclamation

General Department for Locust and

Agro-Aviation Affairs

Dokki, Cairo

Tel: +202 37612183/3748 8974

E-mail: locust_egypt@yahoo.com**Érythrée****Mr Yohannes Tensue**

Alternate Permanent Representative to FAO

Embassy of Eritrea

Via Boncompagni 16

00187 Rome

Tel: +39 06 427 41293

Fax: +39 06 420 86806

E-mail: yohannes_tensue@live.com

Éthiopie**Mr Abreha Ghebrai Aseffa**

Deputy Representative to FAO
Embassy of the Federal Democratic
Republic of Ethiopia
(Office of the Permanent Representative
to FAO)
Via Andrea Vesalio, 16
00161 Rome
Tel: +251-1-16460308
Mob: +251-9-219221
Fax: +251-1-16460296
E-mail: dlc@ethionet.et
embethrm@rdn.it

France**M. Jean-Luc François**

Sous-directeur des politiques sectorielles et
des objectifs du Millénaire pour le
développement (OMD)
Direction des politiques de développement
Direction générale de la coopération
internationale et du développement
Ministère des affaires étrangères et
européennes
27, Rue de la Convention
CS 91533
75732 Paris Cedex 15
Tél: 00 33 1 53 69 30 00 (standard)
Courriel: jean-luc.francois@diplomatie.gouv.fr

M. Michel Lecoq

Chef d'unité de recherche
CIRAD Acridologie
TA-A50/D
34398 Montpellier Cedex 5
Tél: +33 4 67593934
Télécopie: +33 4 67593873
Courriel: lecoq@cirad.fr

Mme Christine Ton Nu

Conseiller Scientifique
Représentation permanente de la France
auprès de l'OAA/FAO
Corso del Rinascimento, 52
00186 Rome
Tél: +3906 68405219
Télécopie: +3906 6892692
Courriel: christine.tonnu@diplomatie.gouv.fr

M. Jean-Michel Vassal

Entomologiste
Unité de recherche
CIRAD Acridologie
TA-A50/D
34398 Montpellier Cedex 5
Tél: + 33 4 67 59 48 61
Télécopie: +33 4 67 59 38 73
Courriel: Jean-Michel.Vassal@cirad.fr

Gambie**Mr Sheikh Tijan Sosseh**

National Project Coordinator
Africa Emergency Locust Project
Ministry of Agriculture
Banjul
Tel: +220 9970406
E-mail: locust@qanet.gm

Allemagne**Ms Katharina von Wedemeyer**

Permanent Representation of the Federal
Republic of Germany to FAO
Via San Martino della Battaglia, 4
00185 Rome
Tel: (+39) 06 49213280
Fax: (+39) 06 49 213281
E-mail: swantje.helbing@dipl.o.de

Ghana**Ms Adelaide Boateng-Siriboe**

Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Ghana
Via Ostriana, 4
00199 Rome
Tel: +39 06 8608792
Fax: +39 06 8608792
E-mail: fao@ghanaembassy.it
info@ghanaembassy.it

Guinée**M. Abdoulaye Traoré**

Conseiller économique
Représentant permanent adjoint auprès
de la FAO
Ambassade de la République de Guinée
Via Adelaide Ristori, 96/13
00197 Rome
Tél: +39 06 8078989
Télécopie: +39 06 8077588
Courriel: abdoulayetraore05@yahoo.fr

IRLCO-CSA**Mr Moses M. Okhoba**

Director
International Red Locust Control Organisation
for Central and Southern Africa
P.O. Box 240252
Plot No. 5314
Nakambala Road
Industrial Area
Ndola, Zambia
Tel: +260 212 651251/651264
Mob: +260 979584141
E-mail: locust@zamnet.zm

Jordanie**Mr Ibrahim Abu Atileh**

Agricultural Counsellor
Embassy of the Hashemite Kingdom of Jordan
Via Giuseppe Marchi, 1/B
00161 Rome
Tel: +3906 3318133145
E-mail: ibatileh@gmail.com

Kenya**Mr Stanley Kipkoech Tale**

Assistant Director of Agriculture
Ministry of Agriculture
Kilimo House
Cathedral Road
Nairobi
Tel : 0726 621062
Fax: 020 4441973
E-mail: ttstate@yahoo.com

Ms Jacinta Ngwiri

Alternate Permanent Representative
Embassy of the Republic of Kenya
Via Archimede, 164
00197 Rome
Tel: (+06) 8280707
E-mail: jacintamngwiri@yahoo.com

Libye**Mr Houssien M. Elbrike**

Chief
Locust Survey and Control Unit
Department of Desert Locust Control
Locust and Agricultural Pest Control Centre
Ministry of Agriculture
B.O.Box: 78056
Western Street
Tripoli
Tel: +218 91 3721461/
Tel: +218 92 4467292
E-mail: elbrike@yahoo.co.uk

Mr Khaled El Gadgoud

Director
Department of Desert Locust Control
Locust and Agricultural Pest Control Centre
Ministry of Agriculture
B.O.Box: 78056
Western Street
Tripoli
Tel: +218 91 3786232
Tel: +218 92 7334876
E-mail: el_gadgoud@yahoo.co.uk

Mr Khalifa Nasser

General Director
Locust and Agricultural Pest Control Centre
Ministry of Agriculture
B.O.Box: 78056
Western Street
Tripoli
Tel: +218 91 3616144
E-mail: ablac218@yahoo.co.uk

Mali**M. Diakité Fakaba**

Directeur
Centre national de lutte contre
le Criquet pèlerin
Ministère de l'agriculture
PB E/4281
Bamako
Tél: +223 20 220182/20220193
Télécopie: +223 20220183
Courriel: ulcp_palucp@orangemali.net
fakdiakite@yahoo.fr

Mauritanie**M. Mohamed Abdallahi Babah Ebbe**

Directeur Général
Centre national de lutte antiacridienne
Ministère du développement rural
BP 665
Nouakchott
Tél: +222 6482828/5244855
Télécopie: +222 5259815/5253467
Courriel: maouldbabah@yahoo.fr
cnla@cnla.mauritanie.mr

Maroc**Mme Malika Bounfour**

Ingénieur d'État en protection des cultures et chargée de lutte contre les ravageurs des cultures

Direction de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes

Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime

BP 1308

Rabat

Tél: +212 37297543/61097943

Télécopie: +212 37297544

Courriel: mbounfour@yahoo.com

mbounfour@gmail.com

M. Saïd Ghaout

Directeur

Centre national de lutte antiacridienne

Ministère de l'intérieur

BP 125

30850 Inezgane

Tél: +212 528242330

Télécopie: +212 528241529

Courriel: ghaouts@yahoo.com

Pays-Bas**Mr Arnold Van Huis**

Consultant

Directorate General of International

Cooperation

Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands

PO Box 8031

6700EH Wageningen

Tel: +31 317 484653

Fax: +31 317 484821

E-mail: Arnold.vanHuis@wur.nl

Niger**M. Jadi Aminou**

Directeur

Direction de la Protection des végétaux

Ministère du développement agricole

BP 323 Niamey

Tél: +227 20742556

Télécopie: +227 20741983

Courriel: dpv@intnet.ne

M. Yahaya Garba

Coordonnateur national

Projet de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin

Ministère du développement agricole

BP 12 217

Niamey

Tél: +227 20742921

Télécopie: +227 20740559

Courriel: ychemsdine2000@yahoo.fr

M. Maazou Ranaou

Coordonnateur national de la lutte antiacridienne

Direction de la protection des végétaux

Ministère du développement agricole

BP 323

Niamey

Tél: +227 20742556/96964266

Télécopie: +227 20741983

Courriel: maazou96@yahoo.fr

Arabie saoudite**Mr Fahad Abdel Aziz Almarri**

Assistant Director General of Plant Protection

Ministry of Agriculture

Riyadh

Tél/Télécopie: +966 1 4035899

Courriel: lcscrtl@moa.gov.sa

locust_jeddah@hotmail.com

locust_jeddah@yahoo.com

locust_jeddah@gmail.com

Fahm98@hotmail.com

Mr Adnan Khan

Assistant Director General

National Center for Locust Control and Research

Ministry of Agriculture

P.O. Box 4174

Jeddah

Tel: +966-2-6210096 (direct)

Tel: +966-2-6206262 ext 301

Fax: +966-2-6204085

E-mail: lcscrtl@moa.gov.sa

adnankhan89@hotmail.com

locust_jeddah@yahoo.com

Soudan**Mr Abdel Monem Taha**

Deputy Head
 Locust Centre, Plant Protection
 Federal Ministry of Agriculture and Forestry
 P.O. Box 285
 Al Gamaá Avenue
 Khartoum
 Tel: +249 11 9970406
 E-mail: abdelmonemelkheldir@yahoo.com
locust@qanet.gm

Tanzanie**Ms Perpetua Mary Hingi**

Agricultural Attaché
 Embassy of the United Republic of Tanzania
 Villa Tanzania
 Via Cortina D'amezzo, 185
 00135 Rome
 Tel: +39 06 33485820
 Fax: +3006 33485828
 E-mail: mhingi@yahoo.co.uk

Ms Sophia Elias Kaduma

Deputy Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture
 Food Security and Cooperatives
 PO Box 9192
 Dar-es-Salaam
 Tel: +255 22 2862064
 Fax: +255 22 2862077
 E-mail: psk@kilimo.go.tz

Mr Wilfred Joseph Ngirwa

Permanent Representative
 Embassy of the United Republic of Tanzania
 Villa Tanzania
 Via Cortina D'amezzo, 185
 00135 Rome
 Tel: +39 06 33485820
 Fax: +3006 33485828
 E-mail: wilfredngirwa@yahoo.co.uk

Mr Nicodemus Sicilima

Director of Crop Development
 Ministry of Agriculture
 Food Security and Cooperatives
 PO Box 9192
 Dar-es-Salaam
 Tel: +255 222862392/3
 Fax: +255 222862393
 E-mail: nicosicilima@yahoo.com

USAID/OFDA**Mr Yene Belayneh**

Senior Technical Advisor and Program
 Manager
 1325 G St. NW, #400
 Washington, D.C. 20005, USA
 Tel: +1 2022190469/+1 7035262023
 E-mail: ybelayneh@ofda.gov

PAM**Mr Suan Khaffaf**

Spatial Analyst
 Va Cesare Giulio Viola, 68/70
 Parco dei Medici
 00148 Rome
 Tel: +39 06 5132248
 E-mail: Suan.Khaffar@wfp.org

Mr Eduardo Celso de Araujo**Marinho Filho**

Spatial Analyst
 Va Cesare Giulio Viola, 68/70
 Parco dei Medici
 00148 Rome
 Tel: +39 3292171326
 E-mail: Eduardo.marinho@wfp.org
Eduardomarinho@gmail.com

INVITÉS**The Heron Group, LLC****Mr Max McFadden**

Chief Executive Officer
 Tel: +1 302 430 1077
 E-mail: McFadden@dca.net

Mr Bruce Miller

Senior Associate
 11817 Cedar Mill RD
 North East, PA 16428
 USA
 Tel: +1 814 725 2312
 E-mail: BJmiller@gmail.com

VIAFILM**Mr Robert Nugent**

Director
 Producer of the film "A Locust Diary"
 PO Box 6299
 O'Connor A.C.T. 2602, Australia
 Tel: +61 61613815/422 234 757
 E-mail: robnugent@viafilm.com.au

FAO**COMMISSIONS DE LA FAO:****CLCPRO****M. Thami Benhalima**

Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale - Coordonnateur du Programme EMPRES pour la Région occidentale
30, Rue Asselah Hocine
B.P. 270 Alger
16000 Alger Gare, Algérie
Tel: +212 661754767
E-mail: Thami.Benhalima@fao.org

M. Filippo Fossi

Fonctionnaire chargé de suivi Évaluation
Bureau B746Bis (Siège de la FAO)
Tél: +39 0657054572
Courriel: Filippo.Fossi@fao.org

M. Dominique Menon

Coordonnateur du projet FSP
Bureau B796 (Siège de la FAO)
Tél: +39 06 570 55289
Courriel: Dominique.Menon@fao.org

M. Mohamed Lemine Ould Ahmedou

Fonctionnaire acridologue
30, Rue Asselah Hocine
BP 270 Alger
16000 Alger Gare, Algérie
Tél: +212 6332263
Courriel: Lemine.OuldAhmedou@fao.org

CRC**Mr Munir Butrous**

Secretary of the Commission for Controlling the Desert Locust in the Central Region
Near East Regional Office
11, El Eslah El Zerai St.
P.O. Box: 2223 Dokki
Cairo, Egypt
Tel: +20-233316018 (direct)
Fax: +20-237616804 or 749581
Mob 1: +20-10-1590590
Mob 2: +20-10-6697824
E-mail: Munir.Butrous@fao.org

SIÈGE DE LA FAO:**AG****Mr Modibo Traoré**

Sous-Directeur général
Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs
Bureau B632
Tél: +39 06 57054523
Courriel: Modibo.Traore@fao.org

AGP**Mr Peter Kenmore**

Directeur adjoint
Division de la production végétale et de la protection des plantes
Bureau B735
Tél: +39 06 57052188
Courriel: Peter.Kenmore@fao.org

Mr Christian Pantenius

Fonctionnaire principal (EMPRES)
Division de la production végétale et de la protection des plantes
Bureau B746
Tél: +39 06 57053836
Courriel: Christian.Pantenius@fao.org

Mr Keith Cressman

Fonctionnaire principal (Information acridienne)
Service d'information sur le criquet pèlerin
Division de la production végétale et de la protection des plantes
Bureau C796
Tél: +39 06 57052404
Télécopie: +39 06 57055271
Courriel: Keith.Cressman@fao.org

Mr Mohamed Ammati

Fonctionnaire environnementaliste chargé de la gestion des pesticides
Division de la production végétale et de la protection des plantes
Bureau B752
Tél: +39 06 57053985
Courriel: Mohamed.Ammati@fao.org

Ms Isabelle Denis

Chargée de l'appui au programme
Division de la production végétale et de la
protection des plantes
Bureau B745bis
Tél: +39 06 57056375
Télécopie: +39 06 57055271
Courriel: Isabel.Denis@fao.org

Mr James Everts

Fonctionnaire environnementaliste chargé du
contrôle de la qualité
Division de la production végétale et de la
protection des plantes
Bureau B796
Tél: +39 06 57053477
Télécopie: +39 06 57055271
Courriel: James.Everts@fao.org;
James_Everts@yahoo.fr

Ms Annie Monard

Spécialiste de la lutte antiacridienne
Division de la production végétale et de la
protection des plantes
Bureau B748
Tél: +39 06 57053311
Télécopie: +39 06 57055271
Courriel: Annie.Monard@fao.org

Ms Marion Chiris

Consultante
Division de la production végétale et de la
protection des plantes
Bureau B749bis
Tél: +39 06 57054525
Courriel: Marion.Chiris@fao.org

Mr Clive Elliott

Consultant
173 Woodstock Road
Oxford OX2 7NB, United Kingdom
Tél: +44 1865514852
Courriel: Clive@elliottmail.com

Ms Joyce Magor

Consultante
Desert Locust Information Service
Division de la production végétale et de la
protection des plantes
Bureau C797
Tél: +39 06 57054578
Télécopie: +39 06 57055271
Courriel: Joyce.Magor@fao.org

PBEE**M. Olivier Cossée**

Spécialiste de l'évaluation
EMPRES/WR Evaluation Mission
Bureau B451
Tél: +39 06 57053294
Courriel: Oliver.Cossée@fao.org

Mr Saley Hassane

Consultant, Mission d'évaluation
d'EMPES/region occidentale
Secrétaire exécutif
Conseil national de l'environnement pour un
développement durable (CNEDD)
Cabinet du Premier Ministre
BP 10193
Niamey, Niger
Tél: +227 20724264
Télécopie: +227 20722982
Courriel: hassanesaley@hotmail.com

Mr Mohamed Lazar

Consultant, EMPRES/ Mission d'évaluation
d'EMPES/region occidentale
Chef de département de lutte antiacridienne
Institut national de la protection des végétaux
BP 80 El Harrach
Alger, Algérie
Tél/Télécopie: +213 215424263
Mob: +213 61680712
Courriel: lazar_mohamed@caramail.com
inpv@wissal.dz

TCE**M. Dominique Burgeon**

Fonctionnaire principal chargé des opérations
Service des opérations d'urgence
Division des opérations d'urgence et de la
réhabilitation
Bureau C649
Tél: +39 06 57053803
Mob: +39 3485548976
Courriel: Dominique.Burgeon@fao.org

Mr Pedro Figueiredo

Conseiller principal (logistique)
Service des opérations d'urgence
Division des opérations d'urgence et de la
réhabilitation
Bureau B655
Tél: +3906 57056042
Courriel: Pedro.Figueiredo@fao.org

Mr Gregory Garbinsky

Fonctionnaire principal chargé des opérations
pour l'élaboration de la de la réponse
d'urgence

Service des opérations d'urgence

Division des opérations d'urgence et de la
réhabilitation

Bureau C749

Tél: +39 06 57053630

Courriel: Gregory.garbinsky@fao.org

Mr David MacFarlane

Administrateur principal

Division des opérations d'urgence et de la
réhabilitation

Bureau B659

Tél: +39 06 57056552

Courriel: David.Macfarlane@fao.org

Annexe II: Ordre du jour adopté**Ouverture**

1. Présentation d'une vidéo sur les acridiens: Exemples d'opérations de lutte antiacridienne en Éthiopie, janvier 2008
2. Allocution d'ouverture prononcée par le Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs
3. Élection du Président, du Vice-Président et des membres du Comité de rédaction
4. Adoption de l'ordre du jour

Séance 1: Évolution de la situation relative au criquet pèlerin

5. Évolution de la situation relative au criquet pèlerin en 2007-2008
6. La situation va-t-elle s'aggraver dans le courant de l'année?
7. Les défis de la lutte préventive

Séance 2: Mesures prises

8. Mesures prises pour appliquer les recommandations formulées par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin lors de sa trente-huitième session
9. Pour une intervention plus efficace contre le criquet pèlerin, y compris ses effets sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté - Évaluation multilatérale de la campagne 2003-2005 de lutte antiacridienne

Séance 3: Préparation aux situations d'urgence

10. Rôle du Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) au sein du nouveau système d'intervention d'urgence de la FAO
11. Expériences avec l'instrument du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) – exemple du Yémen
12. L'Unité de gestion des urgences dans la chaîne alimentaire de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation: le bras opérationnel d'EMPRES
13. Collaboration entre le PAM et la FAO lors d'urgences acridiennes
14. Comment sommes-nous préparés à la prochaine urgence?
15. Évaluation des systèmes nationaux d'alerte rapide et recommandations en vue de leur amélioration

Séance 4: Gestion de l'environnement

16. Établissement d'un système amélioré de gestion des pesticides et triangulation des pesticides lors des urgences
17. Introduction et utilisation des biopesticides dans la lutte antiacridienne et défis – Dans quelles circonstances Green Muscle™ constitue-t-il une option efficace?
18. Utilisation des biopesticides, leçons apprises au Timor-Leste
19. Suivi de l'impact sur l'environnement et contrôle de la qualité. L'approche QUEST: perspectives et défis

Séance 5: Orientations futures et planification

20. Programme EMPRES – Région occidentale: progrès réalisés et orientations
21. Présentation des résultats préliminaires de la mission d'évaluation d'EMPRES-RO et recommandations

22. Activités des Commissions régionales de lutte antiacridienne
 - a. Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
 - b. Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale
 - c. Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest
23. Fonds fiduciaire international 9161: Contributions/Dépenses 2006-2008 et Plan de travail 2009-2010
24. Questions diverses

Clôture

25. Adoption du projet de rapport
26. Prochaine session

Annexe III: Évolution de la situation relative au criquet pèlerin en 2007-2008

Vue d'ensemble¹

Ces deux dernières années, la situation a été caractérisée par plusieurs résurgences du criquet pèlerin dans la Région centrale (Érythrée, Somalie, Soudan et Arabie saoudite), une résurgence en Mauritanie, dans la Région occidentale, et une en Iran, dans la Région orientale. Les résurgences se sont développées à la suite de précipitations abondantes qui ont créé des conditions favorables au développement d'au moins deux générations de criquets. Certaines des résurgences dans la Région centrale n'ayant pu être totalement maîtrisées, une petite recrudescence apparue dans le sud de cette région durant l'été 2007, a touché le Yémen, Oman, Djibouti, la Somalie, l'Éthiopie et, pour la première fois depuis près de cinquante ans, le Kenya. Les opérations de lutte combinées à des conditions climatiques et écologiques défavorables, ont permis de maîtriser la recrudescence.

En conséquence, l'essentiel des activités acridiennes en 2007-08 se sont déroulées dans la Région centrale, où près de 270 000 ha ont été traités, suivie par la Région orientale (44 000 ha) et la Région occidentale (23 000 ha); au total, plus de 330 000 ha ont été traités. Pendant toute cette période, les équipes nationales de prospection ont suivi les conditions écologiques et vérifié la présence de criquets dans la vaste aire de récession qui s'étend de la Mauritanie à l'Inde. Néanmoins, en raison de l'insécurité, il n'a pas été possible d'accéder à de grandes zones de cette aire, principalement dans le nord-est du Mali, le nord-ouest du Niger, l'est du Tchad, l'ouest du Soudan (Darfour), l'est de l'Éthiopie et le sud de la Somalie.

Le reste du présent document donne une vue d'ensemble de la situation dans chaque région durant les principales périodes de reproduction.

Région occidentale

Reproduction hiverno-printanière 2006-2007. La situation est restée calme durant cette période. Une reproduction à petite échelle a eu lieu dans le nord-ouest de la Mauritanie et le centre de l'Algérie, et quelques ailés étaient présents dans le nord-ouest de la Libye et la vallée du Draa, au Maroc. Des opérations de lutte limitées (460 ha) ont été réalisées contre de petites bandes larvaires et des groupes d'ailés dans les cultures irriguées du centre de l'Algérie. En mai, des ailés isolés ont été vus dans le nord du Mali et le sud-est du Niger.

Reproduction estivale 2007. Les pluies saisonnières ont débuté début juillet dans le Sahel et se sont poursuivies jusque vers mi-septembre. Des ailés épars sont d'abord apparus dans le sud de la Mauritanie en juillet. En septembre et en octobre, une reproduction à petite échelle a eu lieu dans le sud de la Mauritanie et le nord-est du Tchad, mais les effectifs de criquets sont restés faibles. À la fin octobre, des ailés solitaires se sont déplacés des aires de reproduction estivale vers le nord-ouest de la Mauritanie et s'y sont reproduits. Bien qu'il n'ait pas été possible d'effectuer des prospections au Mali et au Niger, des ailés solitaires ont été signalés dans le Tamesna ainsi qu'une reproduction localisée près de Tanout (Niger) en septembre.

Reproduction hiverno-printanière 2007-2008. Les effectifs acridiens ont augmenté légèrement dans le nord-ouest de la Mauritanie à partir d'une reproduction à petite échelle qui a eu lieu de novembre à mai, et des opérations de lutte terrestre limitées (130 ha) ont été entreprises en décembre puis de mars à mai. En avril, de petits groupes larvaires se sont formés. De nombreuses infestations étaient présentes dans le centre et le sud de l'Algérie en décembre et des opérations de lutte ont été effectuées (766 ha). Par la suite, seuls de faibles effectifs d'ailés ont persisté dans quelques zones irriguées jusqu'en avril et mai lorsqu'une reproduction à petite échelle a entraîné une augmentation des effectifs

¹ Le présent document comprend les données et informations communiquées au DLIS jusqu'au 12 février 2009. Une mise à jour sera fournie durant la session du Comité.

acridiens; les larves et les ailés ont alors formé, dans le Sahara central, de petits groupes et 2 430 ha ont été traités par des équipes terrestres. Des ailés épars ont persisté durant la plus grande partie de la période dans quelques endroits du nord du Mali et dans les montagnes de l'Air, au Niger, mais aucune prospection n'a pu être effectuée dans ces deux pays.

Reproduction estivale 2008. Des ailés épars ont été vus en juin dans le Tamesna et le désert du Ténére, au Niger. Les pluies saisonnières ont commencé à la mi-juin dans le Sahel et se sont poursuivies jusqu'à la mi-octobre. La saison des pluies a donc duré six semaines de plus qu'en 2007. De faibles effectifs d'ailés étaient présents dans le sud de la Mauritanie de juillet à mi-septembre, et une reproduction à petite échelle a eu lieu en août et septembre. En Algérie, des ailés solitaires ont persisté pendant tout l'été en bordure des zones irriguées du Sahara central. Une reproduction à petite échelle a eu lieu en août et les larves ont formé de petits groupes qui ont été éliminés (15 ha). Des ailés isolés ont été observés au nord-est du Tchad de septembre à novembre. Pour la seconde année consécutive, l'insécurité a empêché les prospections au Mali et au Niger. Dans le centre de la Libye, des équipes terrestres ont traité en juillet et en août (4 000 ha) des larves et des ailés issus de la reproduction qui avait eu lieu après les pluies abondantes de mai.

Reproduction pendant l'automne 2008. Dans l'ouest de la Mauritanie (de Nouakchott à Akjoujt), les pluies ont commencé début juillet et de fortes averses sont tombées à la fin juillet et en août. Fin septembre, des pluies fortes et généralisées sont tombées à plusieurs reprises dans l'ouest et le nord de la Mauritanie et dans les zones adjacentes du Sahara occidental, créant ainsi des conditions écologiques suffisamment favorables à l'est de Nouakchott pour permettre le développement de deux générations entre septembre et décembre. En conséquence, les effectifs acridiens ont augmenté considérablement et une résurgence s'est développée, au cours de laquelle les larves ont formé des groupes à partir de la mi-novembre et de petits groupes d'ailés ont été présents à la mi-décembre. Les équipes terrestres ont traité plus de 14 500 ha de la mi-novembre à fin décembre. De faibles effectifs d'ailés étaient présents dans le nord de la Mauritanie et le Sahara occidental à partir de mi-octobre. En novembre, une reproduction localisée a eu lieu dans le nord-ouest du Sahara occidental et le sud de l'Algérie, près de la frontière avec le Mali.

Reproduction hivernale 2008. De faibles effectifs de larves et d'ailés ont persisté à l'est de Nouakchott en janvier et des opérations limitées de lutte ont été réalisées. Des ailés isolés étaient toujours présents dans le nord de la Mauritanie et une reproduction à petite échelle a eu lieu près de Zouerate début février.

Région centrale

Reproduction hiverno-printanière 2006-2007. Du fait de bonnes pluies automnales et de conditions écologiques exceptionnellement favorables, une résurgence s'est développée sur la côte de l'Érythrée à la fin 2006. Deux générations se sont développées entre Massawa et la frontière soudanaise du début novembre à avril 2007. Les larves et les ailés de première génération ont formé des groupes et de petites bandes en janvier, et les ailés de seconde génération des essaims immatures fin mars. Les opérations de lutte terrestre ont commencé en décembre mais ont été gênées par la présence de zones minées et des difficultés de communication. Début février, la résurgence s'est étendue dans les zones côtières adjacentes du Soudan, où une reproduction localisée était déjà en cours. Des opérations aériennes ont été entreprises de février à avril au Soudan par le service de la protection des végétaux; le long des deux côtés de la frontière soudano-érythréenne, elles ont été réalisées en avril contre des bandes larvaires de dernier stade et des essaims immatures par l'OLCP-EA (Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain). Au total, plus de 56 000 ha ont été traités en Érythrée et 22 000 ha au Soudan. Des groupes d'ailés se sont déplacés de la côte vers la vallée du Nil dans le nord du Soudan et peut-être, de l'autre côté de la mer Rouge, jusqu'en Arabie saoudite. En juin, la situation était calme le long des deux rives de la mer Rouge.

Une reproduction à petite échelle a eu lieu de janvier à avril sur la côte de la mer Rouge, en Arabie saoudite et au Yémen, ainsi que dans le nord-ouest de la Somalie. Fin mars, de petits essaims se sont

formés sur la côte de l'Arabie saoudite et ont pondu. Certains essaims se sont déplacés vers l'intérieur des terres à la mi-avril et ont pondu; les œufs ont éclos en mai et des bandes larvaires se sont formées jusqu'en juin. Plus de 83 100 ha ont été traités par voie aérienne et terrestre de février à juin.

Quelques essaims se sont aussi formés en mars dans le nord-ouest de la Somalie et se sont déplacés vers les zones adjacentes de Djibouti et du nord-est de l'Éthiopie et, à travers le golfe d'Aden, jusqu'à la côte méridionale du Yémen. En avril, quelques essaims se sont déplacés du nord-ouest de la Somalie vers Djibouti et l'Éthiopie. Une reproduction a eu lieu durant le mois de mai sur le plateau du nord de la Somalie et du nord-est de l'Éthiopie où des bandes larvaires se sont formées. Plusieurs essaims se sont formés en juin et se sont déplacés vers l'est, jusqu'au nord-est de la Somalie.

Reproduction estivale 2007. Des précipitations exceptionnellement fortes et généralisées sont tombées à l'intérieur du Yémen où plusieurs essaims arrivés du nord de la Somalie et d'Arabie saoudite en mars et avril ont pondu. Fin mai, de nombreuses bandes larvaires s'étaient formées au nord de l'oued Hadhramaut, sur la bordure sud du croissant vide (Rub al-khali), une zone considérée jusque-là par les populations locales comme seulement de passage. Les infestations se sont étendues en juillet dans le sud d'Oman, où de fortes pluies (plus de 300 mm) dues au cyclone tropical Gonu étaient tombées dans le nord le mois précédent (5-9 juin). La FAO a aidé le Yémen à organiser et mettre en œuvre une campagne de prospection et de lutte aérienne d'urgence, complétée par des opérations terrestres, et plus de 32 000 ha ont été traités de juin à octobre. Oman a traité 2 707 ha dans le sud entre juillet et septembre, y compris quelques essaims arrivés mi-août. Avec le dessèchement de la végétation au Yémen en septembre, des essaims immatures se sont formés puis déplacés vers le nord de la Somalie (8-16 septembre), Djibouti (16 septembre), l'est de l'Éthiopie (21-25 septembre) et le nord-est du Kenya (18 novembre).

Une reproduction estivale précoce a eu lieu en juin dans le nord du Soudan et le sud de l'Égypte et a entraîné la formation de petites bandes larvaires dans la Vallée du Nil; des opérations de lutte ont été effectuées sur 202 ha. Une reproduction à petite échelle s'est poursuivie pendant le reste de l'été à l'intérieur du Soudan et l'ouest de l'Érythrée. À la fin de l'été, une résurgence s'est développée dans le nord du Soudan, où le développement d'une seconde génération a entraîné la formation de petites bandes larvaires et d'essaims entre octobre et début décembre; 30 000 ha ont été traités.

Reproduction hiverno-printanière 2007-2008. Des groupes d'ailés venant de la vallée du Nil sont apparus en septembre dans les aires de reproduction hivernale des rives de la mer Rouge, au Soudan, près de Tokar, et dans l'oued Diib, ce qui est plus tôt que la normale. Des ailés et quelques essaims ont continué à se déplacer de l'intérieur des terres vers la côte jusqu'à mi-décembre. Deux générations de reproduction ont eu lieu mais, en raison des faibles précipitations, les infestations ont été essentiellement circonscrites au delta du Tokar et, dans une moindre mesure, à l'oued Diib, près de la frontière égyptienne. De petites bandes larvaires se sont formées dans le delta du Tokar en novembre et plus de 12 000 ha ont été traités par voie aérienne et terrestre entre décembre 2007 et février 2008. Aucun acridien n'a été observé sur le littoral à partir de mars.

Ailleurs, une reproduction à petite échelle a eu lieu dans quelques sites côtiers de la mer Rouge, en Arabie saoudite (à partir d'ailés probablement originaires de l'intérieur du Soudan), en Érythrée et au Yémen. Une reproduction localisée a aussi eu lieu à l'intérieur d'Oman; les équipes terrestres ont traité des bandes larvaires en janvier (5 880 ha) et quelques essaims se sont formés en février. Quelques-uns des essaims se sont déplacés vers l'est du Yémen et ont continué jusqu'aux exploitations situées sur la bordure nord du croissant vide, en Arabie saoudite, tandis que d'autres se sont déplacés vers le nord d'Oman, les Émirats arabes unis et le sud-est de l'Iran. Bien que des opérations de lutte terrestre et aérienne (544 ha) aient été immédiatement entreprises en Arabie saoudite, quelques pontes et éclosions ont eu lieu; elles ont entraîné la formation de petites bandes larvaires, que les agriculteurs ont traitées (6 064 ha) en utilisant les systèmes d'irrigation.

Plusieurs vagues d'essaims issus de la reproduction estivale dans le nord de la Somalie et au Yémen se sont déplacés vers le sud et ont pondu dans l'Ogaden, dans le nord-est de l'Éthiopie et le centre de la

Somalie (octobre), puis dans le sud-est de l'Éthiopie et le nord-est du Kenya (novembre). Les éclosions ont eu lieu jusqu'à la mi-décembre et des bandes larvaires se sont formées jusqu'à environ la mi-janvier 2008. Des opérations de lutte terrestre ont été organisées rapidement au Kenya mais se sont heurtées à l'insécurité en Éthiopie. L'OLCP-EA a réalisé des opérations de lutte aérienne en Éthiopie (5 200 ha de novembre à janvier) et au Kenya (1 250 ha en décembre). Des essaims immatures se sont formés début janvier dans l'est de l'Éthiopie et se sont déplacés vers l'ouest et le sud-ouest jusqu'aux hauts plateaux et la vallée du Rift de la région d'Oromiya, dans le sud de l'Éthiopie, où ils se sont concentrés et ont persisté pendant le printemps. On suppose que les ailés ont péri sur les hauts plateaux car aucun criquet n'a été signalé après avril.

Reproduction estivale 2008. La situation est restée généralement calme durant l'été. Seuls des criquets épars étaient présents à l'intérieur du Yémen, au Soudan et dans le sud de l'Égypte. Malgré les pluies abondantes, principalement au Soudan, aucune reproduction n'a été détectée durant l'été.

Reproduction hivernale 2008. Des pluies exceptionnellement fortes fin octobre ont provoqué des inondations sur la côte et dans les zones intérieures du sud du Yémen. En conséquence, une reproduction à petite échelle a eu lieu durant l'hiver près d'Aden et probablement plus à l'est, le long de la côte, près d'Ahwar. Le développement d'une deuxième génération a été signalé début février avec la ponte d'ailés solitaires et *transiens* près d'Ahwar. En Érythrée, une reproduction à petite échelle a commencé en novembre sur la côte nord-est. Des ailés épars étaient présents sur la côte de la mer Rouge, en Arabie saoudite et au Yémen, à partir de novembre, et au Soudan, à partir de décembre.

Région orientale

Reproduction printanière 2007. Une reproduction à petite échelle a eu lieu de mars à mai sur la côte de l'ouest du Pakistan. Les pluies exceptionnellement fortes et généralisées tombées mi-mars ont permis la poursuite de la reproduction un peu plus longtemps que d'habitude et son extension au sud-est de l'Iran, en avril. Par conséquent, les effectifs acridiens ont augmenté, les larves et les ailés ont grégariisé et formé de petits groupes et des bandes et, au Pakistan, un petit essaim. En juin, les effectifs acridiens ont diminué dans les deux pays à la suite des opérations de lutte réalisées à partir de mars (4 765 ha en Iran et 2 000 ha au Pakistan) et du déplacement ultérieur des ailés vers les aires de reproduction estivale indo-pakistanaïses.

Reproduction estivale 2007. Les pluies de la pré-mousson en mars et avril ont permis une reproduction localisée au Rajasthan (Inde) et des opérations de lutte ont été réalisées (290 ha). Du 6 au 9 juin, le cyclone tropical Gonu a généré de fortes pluies et provoqué des inondations sur la côte dans le sud-est de l'Iran et de l'ouest du Pakistan. Des densités moyennes à fortes d'ailés solitaires et *transiens* ont ainsi pu se reproduire dans le sud-est de l'Iran, où elles ont été traitées (50 ha) en août. Des ailés épars ont persisté dans ces zones en septembre et en octobre, et se sont à nouveau reproduits en novembre.

Un second cyclone, Yemyin, a apporté des précipitations abondantes et provoqué des inondations sur la côte sud-orientale du Pakistan et dans les zones adjacentes du Rajasthan et du Gujarat (Inde), du 23 au 26 juin. Un nombre croissant d'ailés solitaires venus de l'ouest du Pakistan sont apparus dans les aires de reproduction estivale et ont pondu dans les déserts du Khairpur et du Cholistan, au Pakistan et dans le Rajasthan. Fin juin, les pluies de la mousson ont commencé et quelques criquets sont apparus début juillet sur la côte du Gujarat, probablement portés par les vents associés au cyclone depuis l'ouest du Pakistan ou le nord de la Somalie. Une génération s'est développée durant l'été des deux côtés de la frontière indo-pakistanaïse, et des opérations de lutte (880 ha) ont été effectuées en août contre des larves, sur la côte à l'ouest de Karachi.

Dans le nord du Baloutchistan, des équipes terrestres ont traité des larves de dernier stade près de Kharan à la fin octobre (700 ha) ainsi que deux petits essaims immatures début novembre (250 ha). Aucun criquet n'a été observé en Inde après la mi-octobre ni au Pakistan après la mi-novembre.

Reproduction printanière 2008. Des ailés dispersés, présents depuis l'été sur la côte sud-est de l'Iran, se sont reproduits à petite échelle après les pluies tombées en novembre 2007. Une seconde génération a eu lieu début 2008 lorsque des pluies exceptionnellement abondantes sont tombées sur la plus grande partie des aires de reproduction printanière du sud-est de l'Iran et de l'ouest du Pakistan. En certains endroits, les précipitations ont été plus de cinq fois supérieures à la moyenne à long terme. La situation a été aggravée, entre le 20 février et début mars, par l'arrivée dans le sud-est de l'Iran de quelques essaims matures de faible densité en provenance de l'est de l'Arabie. Les essaims se sont dispersés et ont poudré sur la côte et à l'intérieur des terres; les oeufs ont éclos en mars et avril, et les larves ont formé de petits groupes et bandes. De février à juin, près de 35 000 ha ont été traités, entraînant une diminution des effectifs acridiens à partir de juillet. Au Pakistan, des ailés isolés étaient présents sur la côte à l'ouest de Karachi en mars, et à l'intérieur des terres en avril. Du fait de la faible pluviométrie printanière, la reproduction a été limitée au Baloutchistan, sauf, par endroits en avril et en mai, dans la partie septentrionale de l'intérieur des terres, où 145 ha ont été traités.

Reproduction estivale 2008. Pour la seconde année consécutive, les pluies de la pré-mousson sont tombées des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise début avril et ont continué jusqu'en mai. Elles ont été suivies par des pluies légères à modérées associées à la mousson qui a atteint le Rajasthan début juin – environ deux semaines plus tôt que la normale. En conséquence, la végétation a verdi plus tôt et est restée verte dans le Cholistan (Pakistan) jusqu'à fin novembre. Deux générations ont pu ainsi se développer entre mai et octobre dans le Cholistan mais n'ont pas nécessité d'opérations de lutte. En Inde, malgré la mousson précoce, des ailés immatures isolés n'ont été observés qu'en juillet dans le centre du Rajasthan. Les pluies de mousson ont commencé à s'atténuer fin septembre, soit près d'un mois plus tard que la normale, et il n'y a plus eu de signalisation de criquets à partir de novembre dans aucun de ces pays. En Iran, des populations résiduelles d'ailés isolés ont persisté sur la côte du sud-est jusqu'en novembre.

Hiver 2008. Près du double des pluies annuelles moyennes sont tombées dans le sud-est de l'Iran fin 2008 et début 2009 et les conditions écologiques sont exceptionnellement favorables à la reproduction.